

RAPPORT D'ACTIVITÉ

provence
alpes agglo

2020



SOMMAIRE



www.provencealpesagglo.fr



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020
PROVENCE ALPES AGGLOMERATION
Septembre 2021

COORDINATION

DIRECTION DE LA COMMUNICATION
DE PROVENCE ALPES AGGLOMERATION

RÉDACTION

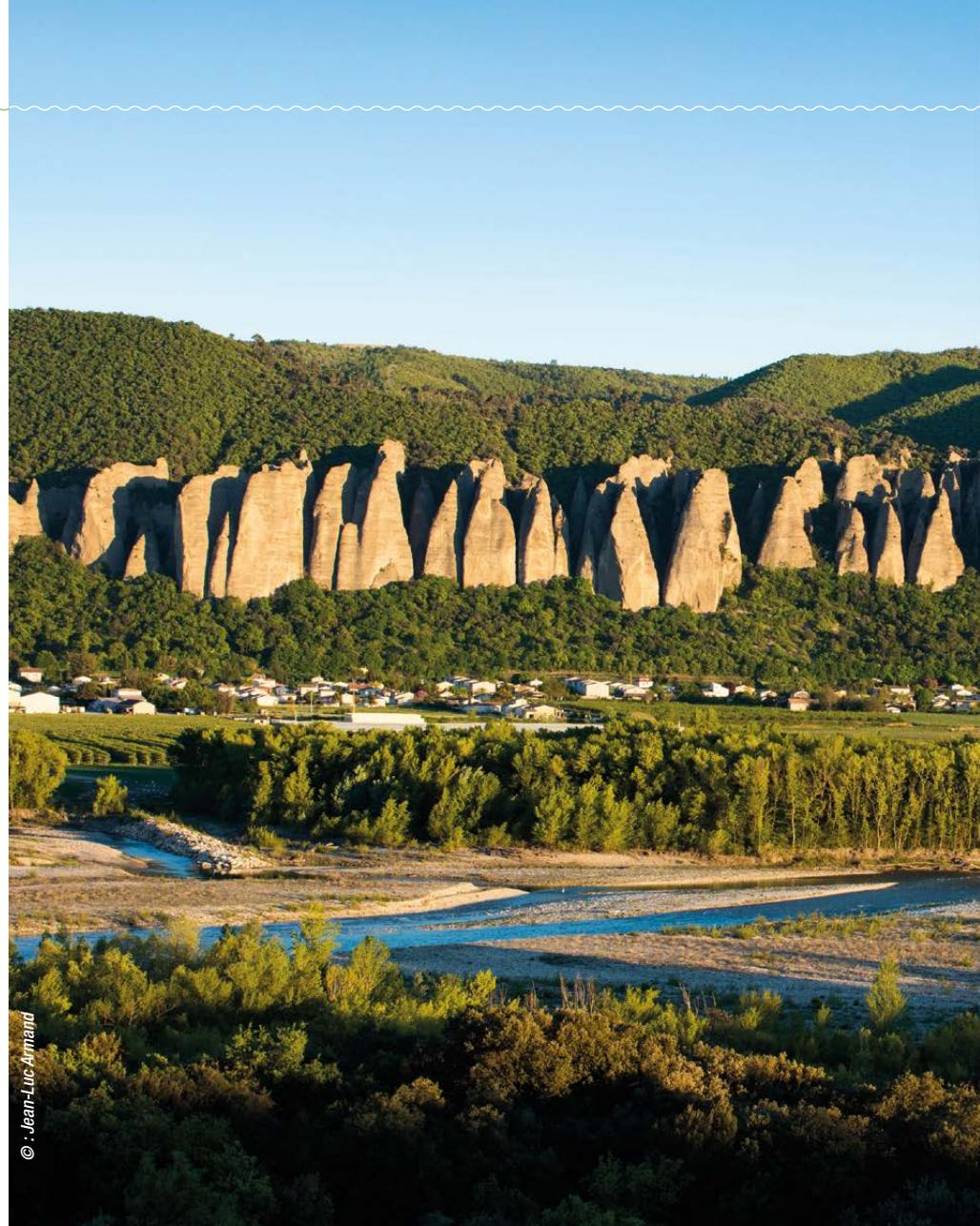
AGENCE OYOPIS ET SERVICES
COMMUNAUTAIRES

CONCEPTION

AGENCE OYOPIS

CRÉDIT

Photos: © Provence Alpes
Agglomération, Office de Tourisme de
Digne-les-Bains Val de Durance, Patrice
Grangier
Cartographies: Pigment Noir



| 4

CHIFFRES CLÉS

PROVENCE ALPES AGGLOMERATION EN BREF

| 10

AIDER LES POPULATIONS

Politique de la Ville (animations quartiers d'été et
quartiers d'hiver) | Accueil des Gens du Voyage

| 17

PROMOUVOIR LA DESTINATION TOURISTIQUE

Unesco-Géoparc | Thermalisme | Activités de
Pleine Nature

| 6

LE BUDGET 2020

| 11

SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Aménagement du territoire | Développement
économique | Commerce |
Soutien aux entreprises et commerçants |
Pleine Santé

| 20

PROTÉGER LA NATURE ET LES CITOYENS

Développement durable et transition énergétique

| 8

SERVIR LES USAGERS

Petite Enfance | Déchets | Eaux | Transports |
Maisons France Services

ÉDITO

D epuis 2017, avec ses 49 000 habitants, Provence Alpes Agglomération contribue au développement et au rayonnement du département en réalisant de nombreux projets structurants tout en prenant soin d'en préserver notre cadre de vie privilégié.

Prolongement de l'action des communes, Provence Alpes Agglomération agit pour assurer des services de proximité au quotidien, tout en déployant des stratégies de développement pour préparer le territoire de demain : un territoire de bien être et de pleine santé, un territoire d'industries, un territoire tourné vers l'avenir.

Actrice de la proximité

Transports, petite enfance, culture, eau et assainissement, gestion des déchets, actions de solidarité avec la politique de la ville, ... Provence Alpes Agglomération est un acteur de la proximité avec ses compétences utiles et essentielles au quotidien. Avec des services publics déployés sur tout le territoire, nous jouons un rôle majeur et structurant pour offrir des services attractifs à nos concitoyens et aux familles.

Actrice du développement économique et touristique

Unesco-Géoparc de Haute-Provence, zones d'activités, Thermes, les tiers-lieux comme l'Atelier 7.7 – living lab et Diniapolis, territoire d'industrie, abattoirs, activités de pleine nature, ... nos compétences sont au service des acteurs économiques et touristiques. En accompagnant ces acteurs, en impulsant des projets avec eux, nous agissons concrètement pour favoriser le développement économique et la création d'emplois. En plein cœur de la crise liée à la situation sanitaire de la Covid-19, l'Agglomération a soutenu, par des aides, les commerçants et artisans en difficulté, et les sociétés en s'associant au dispositif de la Région. Elle a surtout poursuivi ses projets pour fournir de l'activité aux entreprises.

Actrice d'une agglomération en transition

Soucieux de préserver les générations futures, nous nous employons à porter des projets ambitieux, innovants et responsables qui valorisent la qualité de vie, le bien-vivre ensemble, le bien vieillir ... et la pleine santé !

Une stratégie qui repose sur nos atouts et nos richesses que nous cherchons à garantir par exemple au travers du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) afin de réduire notre impact écologique, ou avec le Plan Alimentaire Territorial afin d'allier les enjeux alimentaires et ceux de notre agriculture locale.

Ce rapport d'activité est l'occasion de dresser le bilan de l'action publique à l'échelle de notre intercommunalité, des projets et réalisations de l'année 2020, qui témoignent de nos capacités à se projeter pour proposer des services publics en adéquation avec les besoins des habitants et qui répondent aux enjeux de transition du territoire.

Toutes ces réalisations n'existent que par la coopération et l'engagement des élus communautaires et des agents territoriaux. Je tenais à remercier l'ensemble des agents qui contribuent par l'exercice de leurs missions et leur implication à offrir un cadre de vie et de travail de qualité aux habitants de notre territoire. Leur dévouement a aussi permis de maintenir un haut niveau de service public pendant la crise sanitaire de la Covid-19 pour agir au plus près de nos concitoyens.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Je vous souhaite que le meilleur.

Patricia GRANET-BRUNELLO

Présidente de Provence Alpes Agglomération

Maire de Digne-les-Bains

| 22

FAVORISER L'ACCÈS À LA CULTURE

IDBL – Ecole des Beaux-Arts | Médiathèques |

Événements | Théâtre Durance |

Soutien aux associations

| 24

LES ÉTABLISSEMENTS OUVERTS AU PUBLIC

IDBL – École des Beaux-Arts | Médiathèques |

Cinémas | Théâtre Durance | Maisons France Services |

Déchèteries | Crèches | Centres de loisirs-ACL |

Hôtel d'Agglomération

| 26

LE TERRITOIRE DE PROVENCE ALPES AGGLOMERATION

| 28

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

| 29

LES ÉLUS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

| 32

LES COMMISSIONS DE PROVENCE ALPES AGGLOMERATION

| 34

PROVENCE ALPES AGGLOMERATION - TERRITOIRE DE PLEINE NATURE

PROVENCE ALPES AGGLOMÉRATION EN BREF

Provence Alpes Agglomération est née en janvier 2017.

Composée de 46 communes, la Communauté d'agglomération fédère plus de 49 000 habitants, représentant un tiers de la population du Département des Alpes-de-Haute-Provence.





937
mètres
d'altitude
moyenne

1 574 km²
soit 23% de la
surface du
département

Le Conseil communautaire est constitué de 80 représentants de l'ensemble des communes membres, désignés dans le cadre des élections municipales. Il débat et décide des grandes orientations et des actions de Provence Alpes Agglomération.

Chaque commune a un nombre défini de sièges déterminé en fonction de son nombre d'habitants.

DÉPENSES DU BUDGET PRINCIPAL

Dépenses réelles (hors dette)

- Fonctionnement: 36 219 000 €
- Charges générales: 11 018 000 €
- Charges de personnel: 11 546 000 €
- Subventions, participations: 4 873 000 €
- Compensations fiscales: 8 169 000 €
- Versement de fiscalité: 224 000 €
- Autres dépenses: 389 000 €
- Investissement: 4 764 000 €
- Investissements directs: 4 670 000 €
- Prêts: 94 000 €

**SOIT un budget principal hors dette
de 40 983 000 €**

Répartition des dépenses par secteur

- Administration générale (dont entretien bâtiments, frais assemblée...): 7 503 382 €, soit **18,31%**
- Cotisations aux centres de secours: 1 980 472 €, soit **4,83 %**
- Interventions sociales (Living Lab, Contrat de ville, Dispositif PROSOL...): 249 798 €, soit **0,61 %**
- Culture : = 4 000 695 €, soit **9,76 %**
- Jeunesse (dont centres de loisirs-ACM): 963 024 €, soit **2,35 %**
- Petite enfance (dont crèches): 2 294 029 €, soit **5,60 %**
- Voirie: 958 891 €, soit **2,34 %**
- Éclairage public : 1 002 117 €, soit **2,45 %**
- Gemapi et sentiers : 1 617 590 €, soit **3,95 %**
- Déchets: 8 022 886 €, soit **19,58 %**
- Développement économique: 915 429 €, soit **2,23 %**
- Tourisme : 923 954 €, soit **2,25 %**

Versement de fiscalité aux communes : 8 168 516 €, soit 19,93 %

Transports scolaires : 1 703 660 €, soit 4,16 %

Divers : 675 800 €, soit 1,65 %

RECETTES DU BUDGET PRINCIPAL

Recettes réelles (hors dette)

**Fonctionnement :
39 079 000 €**

- Produits des services: 1 780 000 €
- Impôts et taxes : 26 843 000 €
- Dotations et participations: 9 538 000 €
- Autres recettes : 918 000 €

**Investissement :
2 301 000 €**

- Subventions: 617 000 €
- FCTVA: 173 000 €
- Emprunts: 1 500 000 €
- Autres recettes : 11 000 €





LES 9 BUDGETS ANNEXES

DÉPENSES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	ENCOURS DETTE AU 31/12/2020
Abattoir de Digne-les-Bains	941 701	76 512	76 512
Abattoir de Seyne-les-Alpes	155 855	99 999	171 906
Transport urbain	1 130 190	2 006	
Barrage irrigation Vaulouve	21 297	5 188	
ZA La Cassine	520 043	319 786	566 055
ZA St Pierre	55 236	12 167	6 666
ZA Blâches Gombert	113 069	44 156	
Eau	4 288 435	2 279 313	2 861 608
Assainissement	2 926 627	3 445 231	6 741 051

CHARGE DE LA DETTE SUR LE BUDGET

Encours global au 31/12/2020 :

20 552 624 €

Dont

- budget principal : 9 973 293 €
- Budgets annexes : 10 579 331 €

Annuité dette du budget principal

Dont

- Amortissement en capital : 1 405 630 €
- Intérêts : 245 965 €

I PETITE ENFANCE

UN LIEU D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS OUVRE À DIGNE-LES-BAINS

Cette structure a vocation à resserrer les liens entre les enfants de moins de six ans et leurs parents. Ces derniers peuvent en plus y trouver une écoute et de l'aide face à d'éventuelles difficultés liées à la parentalité.

Provence Alpes Agglomération a ouvert un lieu d'accueil enfants-parents (LAEP) en 2020 dans la commune de Digne-les-Bains, avec le soutien de la Caisse d'allocations familiales des Alpes-de-Haute-Provence. Accessible 4 après-midis par semaine, il a pour but de participer à l'éveil et à la socialisation des enfants de moins de six ans, tout en apportant un appui à leurs parents dans l'exercice de leur rôle parental. Enfants et parents sont ainsi accueillis en même temps dans un espace convivial, de manière libre et sans inscription. Concrètement, pour les petits, le LAEP est l'occasion de découvrir le « vivre-ensemble », de jouer avec différents enfants, développer sa créativité, expérimenter des règles et des

limites, préparer la séparation ou encore encourager l'autonomie.

Des accueillants formés à l'écoute

Côté parents, il permet de prévenir ou rompre l'isolement, développer la confiance en soi et la réassurance sur ses capacités parentales, valoriser les compétences de chacun, renforcer le lien avec son enfant, rencontrer d'autres parents ou évoquer des difficultés et interrogations avec des professionnels. Deux accueillants formés à l'écoute –professionnels ou bénévoles du service Petite enfance de Provence Alpes Agglomération ou personnel mis à disposition par le Conseil Départemental– assurent le fonctionnement de la structure. |

LES CHIFFRES CLÉS DE L'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

10 structures d'accueil



9 crèches et une halte-garderie (211 places)

1 Relais Assistantes Maternelles (RAM) avec **60** assistantes maternelles (213 places)



7 accueils de loisirs

I HÔTEL D'AGGLOMÉRATION UN BÂTIMENT PLUS VERT ET ACCESSIBLE

Des travaux de rénovation énergétique et de mise en accessibilité ont été menés entre 2019 et 2020 au siège de Provence Alpes Agglomération, situé rue Klein, à Digne-les-Bains. L'isolation thermique du bâtiment a été réalisée par l'extérieur, les combles et grâce au changement des fenêtres et de stores. Côté rénovation énergétique toujours, la ventilation de la salle de réunion du deuxième étage a été améliorée et des brasseurs d'air installés. Le chantier a aussi été l'occasion de créer une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite (PMR) et une place de stationnement adaptée. Les travaux se sont échelonnés de juin 2019 à fin janvier 2020 pour un montant total de 283 478€ HT, financé à 80 % sur la partie travaux par le programme « Territoire à énergie positive pour la croissance verte ». De petits travaux de finition ont ensuite été réalisés sur la voirie. |

5 structures en gestion intercommunale 125 places

Crèche intercommunale de Digne-les-Bains « Les premiers pas » : 49 berceaux.
Halte-garderie intercommunale de Digne-les-Bains « Le P'tit Jardin » : 15 berceaux.
Micro-crèche intercommunale de Beynes « Bédunia » : 10 berceaux.
Crèche intercommunale de

Moustiers-Sainte-Marie « Les petits santons » : 15 à 20 berceaux.

Crèche intercommunale de Mallemoisson « Les Gar'nements » : 30 berceaux.

1 Relai Assistantes Maternelles (RAM) à Digne-les-Bains, soit 60 assistantes maternelles offrant 213 places.

5 structures en gestion associative offrant 86 places

Crèche associative « Le Jardin enchanté » : 20 berceaux.

Crèche associative « La Maisonnée » : 18 berceaux.

Crèche associative de Seyne-les-Alpes « La Ruche » : 18 berceaux.

Crèche associative de Montclar « Les P'tits loups » : 10 berceaux.

Crèche associative de Volonne « Les canaillous » : 19 berceaux.



ET AUSSI...

Ouverture de la crèche intercommunale de Digne-les-Bains « Les Premiers pas » pendant le confinement du printemps 2020.

| SERVICE AU PUBLIC

UNE NOUVELLE MAISON FRANCE SERVICE AU VAL DE DURANCE



Les Maisons de services au public se présentent comme un guichet unique pour entrer en relation avec différents interlocuteurs. En 2020, Provence Alpes Agglomération en a ouvert une deuxième sur son territoire, qui a rapidement été labellisée Maison France Service.

Permettre à chaque citoyen, quel que soit son lieu d'habitation, de rencontrer un représentant de différents services de l'État, opérateurs nationaux ou associations, tel est l'objectif des Maisons de services au public. Le 6 janvier 2020, Provence Alpes Agglomération a ouvert une deuxième structure de ce type au Val de Durance, labellisée Maison France Service un mois plus tard.

Ce lieu polyvalent offre aux usagers la possibilité d'obtenir, dans un seul et même espace, une réponse adaptée à toutes leurs demandes et démarches administratives. Un interlocuteur unique leur répond en effet aussi bien en entretien physique que par téléphone, mail ou courrier.

La Maison France Service du Val de

Durance a également accueilli en 2020 des permanences de partenaires, comme CAP emploi, Initiative 04 ou encore la Direction Générale des Finances Publiques.

La tenue de ces rendez-vous a néanmoins été perturbée en raison de la crise sanitaire. L'établissement a notamment été contraint de fermer pendant le confinement du printemps. C'est pourquoi la structure n'a pas trouvé son rythme de fonctionnement en 2020 et sa fréquentation est restée relative : 684 visites sur l'année, avec une moyenne de cinq personnes par jour.

La Maison France Service du Val de Durance a bénéficié d'une aide au démarrage de près de 49 000 € cofinancée par le Conseil Départemental et le programme européen LEADER qui a permis l'équipement du lieu et le financement du poste de l'animatrice sur l'année 2020. |



Fréquentation des Maisons France Service de Provence Alpes Agglomération en 2020

- Maison France Service du Val de Durance : 684 visites
- Maison France Service de la Vallée de la Blanche : 950 visites

| EAU ET ASSAINISSEMENT

UNE NOUVELLE COMPÉTENCE POUR PROVENCE ALPES AGGLOMÉRATION

Conformément à la loi NOTRe de 2015, les intercommunalités assurent la gestion des compétences « Eau et Assainissement » (collectif, non collectif et eaux pluviales urbaines) au 1^{er} janvier 2020. Ce transfert a impliqué la création d'un nouveau service intercommunal au sein de Provence Alpes Agglomération afin d'assurer de façon pérenne une qualité et une continuité des activités à l'échelle du territoire. Ce service intervient sur la production et à la distribution de l'eau potable, la collecte et le traitement des eaux usées, la relation avec les usagers, ainsi que l'entretien et le renouvellement des ouvrages et des réseaux du service. |

| LIGNE DIGNE/CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN DISCUSSIONS AUTOUR D'UN PROJET INNOVANT

Provence Alpes Agglomération est engagée depuis 2019 aux côtés de SNCF-Réseau sur une expérimentation pilote afin de valoriser et réutiliser la ligne non circulée entre Digne-les-Bains et Château-Arnoux-Saint-Auban. Cette démarche vise à imaginer un transport collectif léger et innovant, qui pourrait prendre la forme d'un train léger ou d'une navette autonome. Plusieurs temps d'échange et de concertation ont eu lieu au cours de l'année 2020 pour esquisser une première ébauche de projet. La prochaine étape consistera à présenter un pré-projet lors du congrès mondial de la nature, programmé pour le mois de septembre 2021 à Marseille. |

ET AUSSI...

Maison France Service : participation au Forum de l'emploi.



L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

I TRAVAUX

UNE NOUVELLE DÉCHÈTERIE À MOUSTIERS-SAINTE-MARIE

Destinée tant aux particuliers qu'aux professionnels, l'ouvrage a été pensé de manière à être évolutif et à s'intégrer à son environnement.



Les habitants des communes du sud du territoire disposeront dès 2021 d'une déchèterie près de chez eux. Au cours de l'année 2020, des travaux d'aménagement de cet équipement ont en effet été réalisés route des Salles, dans le quartier Marzols, à Moustiers-Sainte-Marie. Accessible aussi bien aux particuliers qu'aux professionnels, l'ouvrage est voué à recueillir divers flux de déchets allant du bois aux déchets verts en passant par les cartons, le mobilier, les gravats, les encombrants et la ferraille.

La perspective de l'ouverture de ce nouvel équipement laisse augurer que le réseau de Provence Alpes Agglomération maillera désormais une plus grande partie du territoire. Il comptera ainsi au total

neuf déchèteries et une aire de dépôt. Pour la conception de la déchèterie de Moustiers-Sainte-Marie, Provence Alpes Agglomération a fait le choix d'une installation évolutive, dotée d'un quai à structure modulaire métallique. Ce dernier a permis de s'adapter aux contraintes du terrain et de rendre le site accessible aux véhicules inférieurs à 3,5 tonnes.

L'équipement pourra d'ailleurs être reconfiguré si besoin à l'avenir, tout en réutilisant les éléments existants.

Un aménagement paysager

En plus de l'installation, un chemin d'accès et une cabane d'accueil pour les agents ont été créés. L'aménagement

paysager de l'espace a été pensé afin d'obtenir que la déchèterie s'intègre au mieux dans son environnement.

Un merlon, sorte de butte de terre, a ainsi été mis en place. Des arbres et des arbustes ont été plantés. À noter que le sentier de grande randonnée existant, qui traversait l'aire de dépôt des déchets verts suite au nouvel agencement, a été déplacé en contrebas de la déchèterie.

Le montant total du projet s'élève à 332 000 € HT. Il comprend les études et les travaux. Des subventions de 132 000 €, au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), et de 99 000 €, au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), ont été accordées par l'État. |

I DÉCHETS VERTS

+62 % D'AUGMENTATION EN UN AN

Le brûlage des déchets verts produits par les particuliers, les professionnels et les collectivités est désormais interdit sur l'ensemble du département des Alpes-de-

Haute-Provence, quelle que soit la période de l'année, conformément à un arrêté préfectoral du 21 janvier 2020.

Ce texte a eu pour conséquence d'accroître

le volume de déchets verts traités par l'agglomération. Ils sont passés de 5 423 tonnes à 8 795 tonnes entre 2019 et 2020, soit une augmentation de +62 %. |

I POLITIQUE DE LA VILLE

DES VACANCES D'ÉTÉ ET D'AUTOMNE ANIMÉES

Avec « Quartiers d'été 2020 » et « Quartiers d'automne 2020 », Provence Alpes Agglomération et l'État ont soutenu les associations du territoire pour organiser des activités éducatives, sportives et culturelles dans les quartiers prioritaires, pendant les vacances scolaires.



La crise sanitaire a contraint de nombreux habitants du territoire à modifier leurs projets pendant les vacances d'été. C'est pourquoi Provence Alpes Agglomération et l'État ont appuyé les associations locales pour la mise en place d'un dispositif inédit, « Quartiers d'été », reposant sur un programme d'activités éducatives, sportives et culturelles dans

les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Des séjours de vacances éducatives ont par exemple été proposés aux enfants, ainsi que des révisions de leçons pour rattraper d'éventuelles lacunes liées à la fermeture des écoles pendant le confinement du printemps. Mais aussi des ateliers d'éducation à l'environnement, de dessin en plein air ou encore des sessions

découverte du rugby « sans plaquette ». L'opération a été réitérée pendant les vacances de la Toussaint sous le nom de « Quartiers d'automne » avec quelques activités inédites.

Parmi les nouveautés : des initiations aux percussions, des expériences autour du son ou encore des soirées jeux de société. |

QUARTIERS D'ÉTÉ 9 ACTIVITÉS, PRÈS DE 200 PARTICIPANTS

Atelier d'éducation à l'environnement avec le CPIE, « Ma cité débrouillarde » avec les P'tits Débrouillards, « 1 heure / 1 enfant » et « Bibliothèque de rue » avec l'UDAF, École Ouverte Buissonnière avec les PEP Alpes du Sud et la Ligue de l'enseignement, « Portrait d'ici » avec la Ligue de l'enseignement, « Rouvrir le monde » avec le CCAS et Aurore Salomon, « En avant dans les rues » avec le Rugby Club Dignois et l'ADSEA. |



QUARTIERS D'AUTOMNE 6 ACTIVITÉS, 100 PARTICIPANTS



Club Nature Environnement avec le CPIE, ateliers percussions avec Maraca, activité rugby avec le Rugby Club Dignois, « Des machines pour voir le son » avec les P'tits Débrouillards, stage de dessin en plein air et rando avec Aurore Salomon, soirées jeux avec LudiRunner. |

LA POLITIQUE DE LA VILLE, C'EST QUOI ?

La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité envers les quartiers les plus défavorisés. Elle vise à réduire les écarts de développement au sein des quartiers, à restaurer l'égalité républicaine et à améliorer les conditions de vie des habitants. C'est une compétence de Provence Alpes Agglomération depuis le 1^{er} janvier 2017. Elle repose sur un « contrat de ville » entre l'État, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Département des Alpes-de-Haute-Provence, la Ville de Digne-les-Bains et des partenaires. Ce contrat a été signé en juillet 2015 pour une durée de six ans en faveur des quartiers Centre-Ville et Pigeonnier de Digne-les-Bains. |



I FACE À LA CRISE

PLUS DE 150 000 €

POUR LES ENTREPRISES

Provence Alpes Agglomération a injecté cette somme exceptionnelle en 2020 via deux dispositifs d'aides financières destinés aux entreprises touchées par la crise liée au Covid-19. 180 structures en ont bénéficié, principalement des TPE et PME.

Nul n'avait envisagé que l'année 2020 serait synonyme de crise. Pourtant, lorsque le premier confinement a été instauré au printemps, les élus de Provence Alpes Agglomération n'ont pas tardé à réagir pour soutenir le tissu économique du territoire et s'assurer qu'aucune entreprise ne soit oubliée. Deux dispositifs d'aide financière à destination principalement des TPE et PME du territoire victimes de fermeture administrative ont ainsi été abondés par la collectivité pour un montant total de 152 156 €. Provence Alpes Agglomération a versé 94 556 € au fonds Covid Résistance initié par la Région Provence-Alpes-

Côte d'Azur et la Banque des Territoires. L'enveloppe totale pour le territoire s'est élevée à 431 237 €, abondée également par le Département des Alpes-de-Haute-Provence.

72 entreprises ont bénéficié grâce à ce fonds d'un prêt allant de 3 000 à 10 000 €. En parallèle, la collectivité a participé à hauteur de 55 600 € – sur un total de 86 400 € – au fonds d'urgence 04 déployé par la Chambre de commerce et d'industrie des Alpes-de-Haute-Provence et les EPCI du département. Via ce dispositif, 108 entreprises de l'agglomération ont perçu une subvention de 800 € pour faire face à un besoin immédiat de trésorerie. |

I TERRITOIRE D'INDUSTRIE

LE FORT POTENTIEL DU VAL DE DURANCE

Labellisé « Territoire d'industrie » en 2019, Provence Alpes Agglomération a lancé en 2020 un programme d'études pour valoriser les deux sites industriels majeurs du Val de Durance : la zone industrielle de la Cassine et la plateforme chimique de Château-Arnoux-Saint-Auban.

Ces derniers ont ainsi profité d'un accompagnement de plusieurs mois de la Banque des Territoires et de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour définir leur positionnement stratégique afin

d'améliorer leur attractivité.

Foncier, immobilier, services, coûts d'installation, secteurs d'activités, tout a été analysé. Il en résulte que le Val de Durance présente un réel potentiel de développement industriel.

60 hectares sur le territoire de Provence Alpes Agglomération sont en effet commercialisables, ce qui représente le plus grand potentiel foncier du département d'un point de vue industriel. |

I ABATTOIRS

LA CRISE

NE FREINE PAS L'ACTIVITÉ

En pleine année de crise sanitaire, l'abattoir de Digne-les-Bains a une fois de plus augmenté son tonnage annuel d'abattage avec 15 tonnes supplémentaires en 2020 par rapport à 2019 et 2 tonnes de plus sur l'activité de découpe. L'abattoir de Seyne-les-Alpes a quant à lui dû être fermé une partie de l'année pour réaliser des travaux de rénovation importants pour un montant d'environ 300 000 €. |

ET AUSSI...

- Programme Action Cœur de Ville : poursuite des travaux place Général-de-Gaulle et du parking Gassendi, action de résorption de l'habitat insalubre sur une vingtaine d'immeubles de l'îlot Pied de Ville. Ralentissement global dans l'animation du programme dû à la crise sanitaire.
- Ouverture d'une 3^e Boutique à l'essai.

I COEUR DE VILLE

DES AVANÇÉES

MALGRÉ LA CRISE SANITAIRE

Si le Covid-19 a ralenti le programme d'action de l'opération de revitalisation, il ne l'a pas interrompu. Des projets importants comme l'opération de résorption de l'habitat insalubre de l'îlot Pied de ville, à Digne-les-Bains, ont avancé en 2020. À la suite de l'homologation de la convention action Cœur de Ville en Opération de Revitalisation Rurale en décembre 2019, la crise sanitaire en début d'année 2020 a marqué un ralentissement dans l'animation du programme. En phase de déploiement du plan d'actions et ce jusqu'en septembre 2022, les grands projets de revitalisation inscrits et prévus dans la convention ont néanmoins été conduits. Il est notamment à noter la poursuite des travaux sur la place du Général-de-Gaulle et du parking Gassendi pour une ouverture prévue courant 2021. Sur la thématique Habitat, l'action de résorption de l'habitat insalubre visant une vingtaine d'immeubles de l'îlot Pied de Ville lancée en décembre 2019 dans le cadre du PIG LHI (programme de Lutte contre l'habitat indigne) a été menée dans le courant 2020. L'ensemble des immeubles a fait l'objet d'une visite et d'une expertise technique. L'objectif de cette action spécifique est d'apporter à la Ville des éléments d'appréciation (financière, juridique, technique et sociale) qui lui permettront de prendre une décision adaptée pour procéder au recyclage foncier de cet îlot. À terme, leur restructuration devrait permettre la création de 23 logements (dont 2 maisons de ville) de qualité. Ce faisant, cette action contribuera d'une part, à améliorer l'attractivité résidentielle. D'autre part, elle favorisera la mixité sociale en attirant des ménages de catégories moyennes qui, à l'heure actuelle, hésitent à inscrire le centre ancien dans leur parcours résidentiel du fait d'une offre en logements habituellement peu conforme à leurs attentes. Sur le plan commercial, malgré la crise ayant conduit des temps longs de fermeture, 2020 a vu l'ouverture d'une troisième boutique à l'essai, ce qui dénote de la dynamique entrepreneuriale de ce secteur. |

I PROGRAMME LEADER

LES PROJETS CONTINUENT MALGRÉ LA CRISE

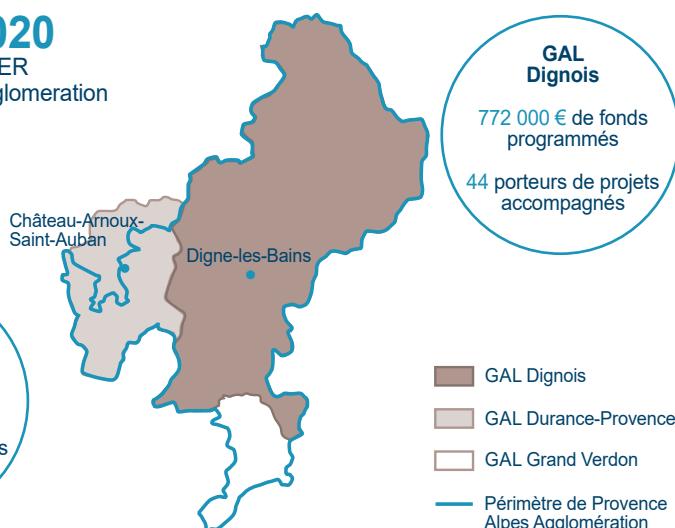
Bien que l'année 2020 ait été singulière, les équipes dédiées au dispositif LEADER de Provence Alpes Agglomération ont assuré la continuité des programmes tant dans l'animation que dans la gestion.

LEADER, un dispositif en faveur du développement économique rural

Le programme LEADER est un dispositif de la Politique Agricole Commune (PAC) déployé par l'Union européenne par le biais des régions depuis 1991. Il a la particularité d'être géré et animé par des acteurs locaux publics et privés, investis au sein de Groupes d'Action Locale (GAL). Ce sont donc eux qui sélectionnent et financent les projets en cohérence avec la stratégie territoriale locale.

Chiffres-clés 2020

Programmes LEADER
Provence Alpes Agglomeration



LE JARDIN BOTANIQUE DU CUBERTIN SE REFAIT UNE BEAUTÉ

Situé au sein de l'Unesco-Géoparc, le site du Cubertin présente une biodiversité et une situation paysagère remarquables.

Il s'est néanmoins avéré nécessaire de réhabiliter son arboretum, un jardin botanique spécialisé constitué d'une soixantaine d'essences montagnardes. Via

le programme LEADER, des équipements d'observation de la faune ont aussi été aménagés. Montant accordé: 32 096 € (dont 19 257 € via le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), 6 419 € de la région Paca, 4 615 € du Département des Alpes-de-Haute-Provence). |

ET AUSSI...

Ingénierie

- En 2020, financement via le Contrat régional d'équilibre territorial trisannuel, d'opérations structurantes: études SCOT et PLH, tranche du programme de requalification des façades du centre-ancien de Digne-les-Bains, poursuite des travaux d'aménagement de l'écoquartier de Volonne et lancement des travaux de l'écoquartier du Chaffaut-Saint-Jurson.
- Inscription de 28 opérations concernant l'eau

potable et l'assainissement dans le Contrat départemental de solidarité territoriale en 2020 et 23 opérations d'aménagement territorial avec le soutien financier du Département des Alpes de Haute-Provence.

- Demande de subvention pour réaliser un schéma directeur cyclable à Digne-les-Bains et des équipements de stationnement vélo dans plusieurs communes.

UNE EXPLOITATION DU BOIS PLUS RESPECTUEUSE DES MASSIFS

Le lycée agricole de Digne-Carmejane a pu acquérir grâce au fonds LEADER un câble-mât, machine qui permet pratiquer le débardage (transport du bois) de façon plus respectueuse de l'environnement. Une nouvelle formation est depuis proposée. Elle favorise également le retour à l'emploi et la reconversion professionnelle.

Montant accordé: 69 120 € (dont 41 472 € via FEADER et 27 648 € de la Région Paca). |

UNE MAISON E-SANTÉ S'INSTALLE À VOLONNE

Des professionnels de santé libéraux ont ouvert une maison d'e-santé à Volonne, afin de proposer aux habitants une offre de soins cohérente, contribuant ainsi à lutter contre la désertification médicale. Grâce au fonds LEADER, les soignants ont pu s'équiper en mobilier et en matériel paramédical mais aussi s'appareiller et se former à la télémédecine. Montant accordé: 54 740 € (dont 32 844 € via FEADER, 14 597 € de la région Paca et 7 298 € du Département des Alpes de Haute-Provence). |

UN SOUTIEN FINANCIER POUR UN ATELIER D'OLIVES

Le programme LEADER a permis à un exploitant d'une oliveraie bio à Salignac, de créer un atelier de transformation pour ses olives.

Outre le financement de travaux de second œuvre (installation électrique et isolation), il a également pu acquérir du matériel professionnel.

Montant accordé: 23 078 € (dont 13 846 € via FEADER, 4 615 € de la région Paca et 4 615 € du Département des Alpes de Haute-Provence). |

I PLEINE SANTÉ

LE BIEN VIVRE COMME PRIORITÉ



Provence Alpes Agglomération vise à développer une dynamique de Pleine Santé sur son territoire. Elle mise pour cela sur le lancement de projets à destination des habitants et des touristes pour faire de Digne-les-Bains et son agglomération un lieu de référence sur la prévention santé et le bien-être.

L'ambition de la collectivité est de mettre en place des projets avec vision à 360° autour des sujets de la remise en forme, la prévention santé, la perte d'autonomie et le bien vivre de manière générale.

Malgré la crise sanitaire, différents programmes d'envergure ont pu être lancés ou amorcés en 2020, dont certains financés

par des projets européens transfrontaliers avec l'Italie.

**1,4 million d'euros
pour la Pleine Santé**

Provence Alpes Agglomération dispose d'un budget global de 1,4 million d'euros sur 3 ans, abondé à 85% par l'Union

européenne, pour financer les projets de sa stratégie Pleine Santé. Plusieurs d'entre eux font partie de programmes européens transfrontaliers avec l'Italie dans le cadre du dispositif Alcotra, dont deux plans intégrés thématiques (PITEM). L'un intitulé PROSOL (PROximité SOLidarité), a pour objectif d'initier de nouveaux services socio-sanitaires auprès de publics fragiles (seniors, femmes et jeunes).

Le second, baptisé CLIP E-Santé, vise à développer des produits ou services innovants adaptés à la demande sur les sujets de la perte d'autonomie et du maintien à domicile. |

LE SPORT SANTÉ POUR TOUS

Provence Alpes agglomération a impulsé en 2020 un projet de sport santé en partenariat avec la Maison de Santé pluridisciplinaire de Digne-les-Bains, le Centre Médico Sportif départemental et le Comité Départemental Olympique Sportif des Alpes-de-Haute-Provence. Son but est de structurer et développer une offre d'activités physiques adaptées via une Maison Sport Santé, dont la labellisation par le ministère des Sports est attendue pour 2021.

Un programme « Retour au sport » a été élaboré à destination des seniors et personnes atteintes de maladies chroniques.

Le lieu a aussi pour vocation la sensibilisation et l'information à la prescription de sport sur ordonnance pour les médecins ainsi que l'accompagnement des clubs et associations sportives sur le sujet de la prise en charge de publics fragiles.

Ce volet sport santé s'inscrit dans le cadre du projet PROSOL SENIOR et bénéficie d'un budget de 145 000 €. |

LANCEMENT DE L'AMÉNAGEMENT DU LIVING LAB

Intégré à la Maison de Santé pluridisciplinaire de Digne-les-Bains, le Living lab est un lieu où l'on expérimente les nouvelles technologies favorisant le maintien à domicile des seniors. Véritable espace d'innovation, il a vocation à aider les scientifiques et entrepreneurs à développer des produits et services originaux dans cette thématique, en lien avec les utilisateurs potentiels.

L'espace est également voué à proposer des formations aux aidants naturels et professionnels pour mieux accompagner la perte d'autonomie des seniors.

Son ouverture, prévue initialement en 2020, a été décalée à 2021 en raison de la crise sanitaire.

Differents ateliers (mémoire, auto-massage, bien-être, équilibre et nutrition) ont néanmoins pu débuter en septembre 2020.

100 000€ ont été nécessaires pour réaliser le Living lab, financés par le programme européen CLIP E-Santé. |

ÊTRE MAMAN MAIS PAS SEULEMENT



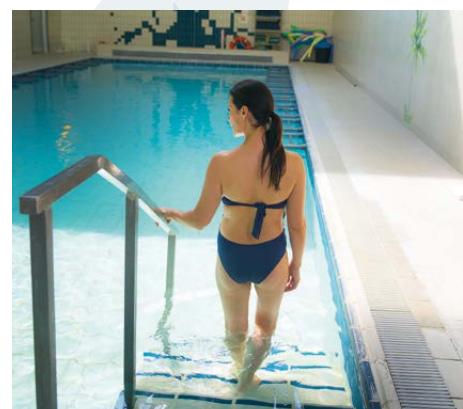
Le dispositif « Être maman mais pas seulement » cible toutes les femmes du territoire de l'agglomération dans une situation de parentalité ou ayant un projet de parentalité.

Objectif: les aider à concilier vie familiale et professionnelle. Concrètement, les participantes suivent des entretiens individuels gratuits avec un coach de vie à raison de deux après-midis par semaine. Le but de ces séances est de leur permettre de retrouver un équilibre vie personnelle/vie professionnelle à travers la prise de conscience et la confiance en soi. En parallèle, elles sont accompagnées dans leurs démarches (recherche d'emploi, garde d'enfant, etc). L'expérimentation et le projet ont démarré en juin 2020 et se poursuivront jusqu'en juin 2022. Ils disposent d'une enveloppe de 62 000€ dans le cadre du projet ALCOTRA PROSOL Femmes. |

LÉGER RETARD POUR LE SPA THERMAL

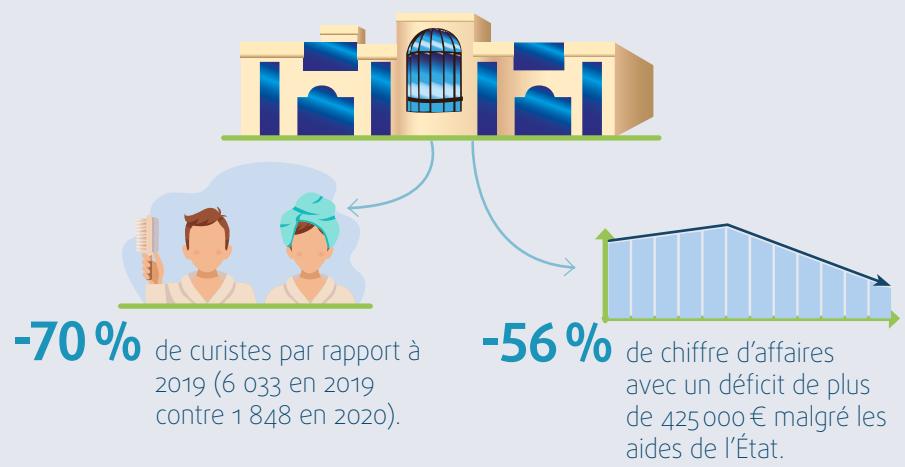
Avec la Maison de Santé pluridisciplinaire de Digne-les-Bains, l'établissement thermal dignois est l'équipement phare de la stratégie Pleine Santé de Provence Alpes Agglomération. C'est pourquoi la collectivité a décidé de le doter d'un spa thermal pour diversifier son offre et proposer de véritables séjours de remise en forme. Démarré en juillet 2019 et prévu pour se terminer en décembre 2020, le chantier a été impacté par la crise liée au Covid-19.

Le confinement du printemps a d'abord entraîné un arrêt des travaux pendant deux mois, puis des opérations extérieures ont dû être décalées à leur tour. L'ouverture a de ce fait été reportée à l'été 2021. Pour rappel, le coût de cette opération s'élève à 6 305 987€, avec le soutien financier de l'État (1,26 million d'€), de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (785 000 €) et du Département des Alpes-de-Haute-Provence (410 000 €). |



| 2020

LES THERMES DE DIGNE-LES-BAINS FACE À LA CRISE SANITAIRE



I PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

TOUS UNIS EN FAVEUR DU MIEUX MANGER !

Dans le cadre de sa stratégie Pleine Santé, Provence Alpes Agglomération souhaite faire du territoire une référence sur les circuits courts. Elle s'appuie sur un projet alimentaire territorial dont le diagnostic a démarré en 2020 et qui a fédéré l'ensemble des acteurs locaux. Son ambition : **relocaliser l'agriculture et l'alimentation tout en soutenant les agriculteurs.**



Un projet alimentaire territorial (PAT) est en quelque sorte la feuille de route pour structurer l'économie agro-alimentaire d'un territoire afin de tendre vers une alimentation locale, durable et de qualité. Pour élaborer le sien, Provence Alpes Agglomération a d'abord réalisé un diagnostic de l'offre et de la demande alimentaire et agricole sur son territoire. Cette première étape s'est déroulée entre juin et octobre 2020.

Il en ressort que la couverture alimentaire – la différence entre les volumes produits et ceux consommés par les habitants et les touristes – est a priori satisfaisante en ce qui concerne la viande ovine, les œufs, les fruits, les céréales et les fromages de chèvres et de brebis.

Elle est, par contre, déficiente pour la viande bovine, porcine et la volaille, le lait et les produits laitiers de vaches, les pommes de terre, les légumes et

légumineuses.

Ces données sont néanmoins à relativiser du fait des importantes quantités produites sur le territoire, mais exportées. Le PAT a donc pour ambition de renforcer les circuits courts.

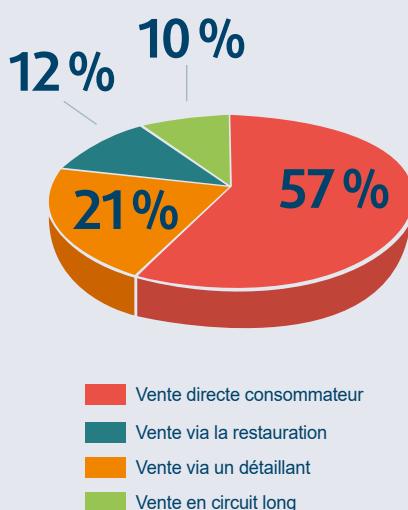
Autonomie alimentaire et circuits courts à améliorer

Si l'on se penche sur la commercialisation des volumes produits, on s'aperçoit que la grande majorité de la production de fruits s'écoule en dehors du territoire. Seuls les fruits à noyaux quasiment sont vendus en circuits courts. À l'inverse, les productions maraîchères et laitières s'articulent essentiellement autour des circuits courts. Les filières bovines et ovines mixent, elles, circuits courts et longs, quand la céréalière est quasi entièrement dédiée à l'export.

À la suite de ce diagnostic, la phase de construction du plan d'actions du PAT a démarré en novembre 2020, d'abord en consultant les communes, puis par l'organisation d'ateliers de concertation à la fin de l'hiver. L'objectif est de fédérer l'ensemble des acteurs de la filière alimentaire du territoire afin de répondre à plusieurs enjeux aussi bien sur le volet alimentaire (accès à des produits locaux, frais et de saison, éducation des plus jeunes et lutte contre le gaspillage) qu'économique (création et maintien d'emploi dans les domaines agricoles et agroalimentaire, maîtrise du foncier agricole, développement des abattoirs et maisons de pays)..

En 2021, une proposition de premier plan d'action sera soumise aux partenaires du Projet, et permettra d'encadrer et de structurer la phase opérationnelle du PAT. |

MODALITÉS DE VENTE CITÉES PAR LES EXPLOITANTS (ENQUÊTE CA 04)



QUELS PARTENAIRE(S) ?

Le diagramme central montre le "Projet alimentaire territorial (PAT)" au centre, entouré de six partenaires, chacun avec une icône et une description :

- Agriculteurs et producteurs** (Grupement de producteurs, groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE), coopératives...)
- Collectivités territoriales Services de l'Etat Financeurs**
- Organismes d'appui et de recherche** (Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural (CIVAM), Chambres consulaires, instituts de recherche, associations, universités, Parcs Naturels Régionaux...)
- Société civile** (Associations de consommateurs, associations de parents d'élèves...)
- Acteurs de l'économie sociale et solidaire** (Producteurs, coopératives...)
- Entreprises et coopératives de transformation, de distribution et de commercialisation** (Plateformes d'approvisionnement, supermarchés, gestionnaires de la restauration collective, artisans, grossistes...)

I UNESCO GÉOPARC DE HAUTE-PROVENCE

ACTEUR INCONTOURNABLE DU DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DURABLE

Provence Alpes Agglomération a élaboré en 2020 un nouveau plan de gestion pour l'Unesco-Géoparc de Haute-Provence. La crise sanitaire a été l'occasion de mettre en pratique l'une de ses priorités : participer activement au développement touristique du territoire.

Conformément aux recommandations des experts de l'Unesco formulées lors de la revalidation du label en 2019, Provence Alpes Agglomération a décidé de doter le l'Unesco-Géoparc de Haute Provence d'un nouveau plan de gestion pour la période 2021-2026. L'année 2020 a été en grande partie consacrée à la création de cet outil de planification et de projection.

Le Géoparc regroupe 67 communes et plus d'une centaine de sites aménagés. Trois axes stratégiques ont été définis : mieux connaître les patrimoines afin de les préserver de la meilleure des façons, transmettre ensuite ces richesses et connaissances et enfin, participer au développement touristique durable du territoire. Après des semaines de confinement qui ont éloigné les touristes,

l'ambition a été d'attirer les visiteurs. L'Unesco-Géoparc s'est appuyé pour cela sur deux dispositifs. Les « Géotours » d'une part, des visites guidées à la découverte des éléments de patrimoine du territoire. Lancées pour la première fois en 2019, ils ont été renouvelés en 2020 et même élargis à l'ensemble du territoire avec le partenariat des offices de tourisme. Sept itinéraires ont ainsi été proposés.

Au total, 25 sorties ont été organisées réunissant plus de 150 participants, touristes et habitants. Parallèlement, les « Géorandos » ont été mises en avant sur le site internet et la page Facebook de l'Unesco-Géoparc, proposant une sélection de randonnées « coup de cœur » choisies et valorisées conjointement par les offices de tourisme, le service Randonnée du Département et l'AD 04. |

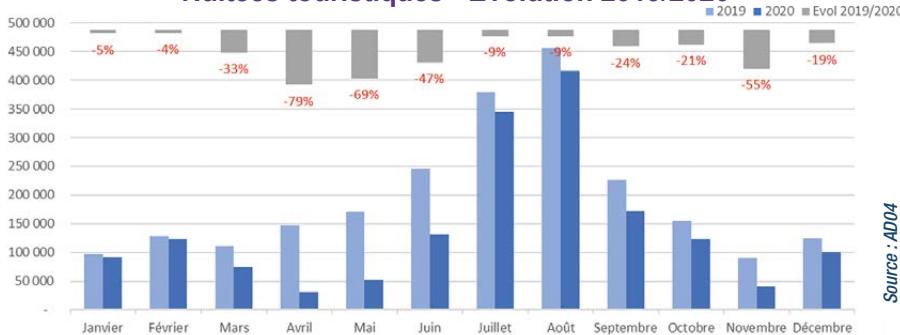


Les chiffres 2020

- 1,4 million de nuitées des clientèles françaises enregistrées (-18% par rapport à 2019) pour 305 000 nuitées des clientèles étrangères (-51%). Soit un nombre de nuitées global en chute de -27%.
- Le montant total de la taxe de séjour déclarée s'est élevé à 388 700 € (-15%).

	Nuitées touristiques 2019	2020	Évolution 2019/2020
Janvier	96 526	91 600	- 5%
Février	128 201	122 800	- 4%
Mars	111 249	75 000	- 33%
Avril	146 474	31 400	- 79%
Mai	170 188	52 600	- 69%
Juin	245 851	130 600	- 47%
Juillet	378 532	344 600	- 9%
Août	456 242	416 300	- 9%
Septembre	225 590	172 200	- 24%
Octobre	154 868	122 900	- 21%
Novembre	90 781	40 800	- 55%
Décembre	124 338	100 300	- 19%

Nuitées touristiques - Évolution 2019/2020



I MUSÉE-PROMENADE

UNE ANNÉE 2020

PERTURBÉE PAR LA CRISE

Habituellement ouvert de début avril à fin novembre, le Musée-Promenade est resté fermé jusqu'au 15 juin 2020 en raison de la crise sanitaire.

Seul le parc a été accessible dans un premier temps.

À partir du 6 juillet, les salles d'exposition ont pu de nouveau accueillir du public. Ces restrictions ont eu un impact sur la fréquentation en baisse de 17% par rapport à 2019 et 14 144 € visiteurs, ainsi que sur le chiffre d'affaires du musée sur l'année : 91 061 € (-22%).

À noter toutefois la hausse des entrées en juillet et en août, respectivement de +10% et +20% comparé à 2019. |

PROMOUVOIR LA DESTINATION TOURISTIQUE

I VIA FERRATA

LE PARCOURS DU ROCHER DE NEUF HEURES AGRANDI

Des travaux ont débuté en novembre 2020 pour réaménager la via ferrata du Rocher de Neuf Heures, à Digne-les-Bains. Ce nouvel équipement ludique et sportif, désormais long de 750 mètres, ouvrira au public en 2021. 15 agrès seront répartis sur trois parcours thématiques (parcours de l'Aigle, parcours des Vautours, parcours Intégral). Le chantier a coûté 196 000 €, financés à 65% par le programme Espace Valléen Aqua Terra, avec le soutien financier de l'Union européenne, l'État, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Département des Alpes de Haute-Provence.



I PLEINE NATURE

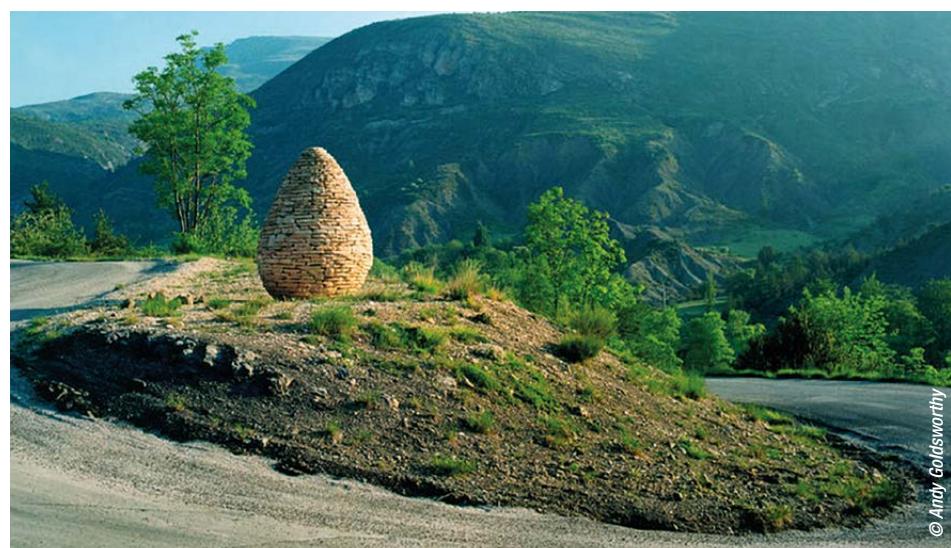
UNE SECONDE JEUNESSE POUR LE COL DE FONTBELLE

Site touristique très fréquenté culminant à 1 304 mètres d'altitude, entre les vallées des Duyes (Thoard) et du Vançon (Authon), le col de Fontbelle disposait d'aménagements dégradés et obsolètes datant des années 1980-1990. Provence Alpes Agglomération a donc lancé à l'automne 2020 des travaux de requalification des lieux, pour un montant global de 100 000 €.

Les espaces de stationnement ont été repensés avec des matériaux naturels et

des aires d'accueil créées pour les personnes à mobilité réduite, les cyclistes et les cavaliers. Quant aux anciens équipements vieillissants, ils ont été démontés.

Un sentier de découverte ludique et familiale long de 2,5 km a vu le jour agrémenté de silhouettes d'animaux, pupitres d'interprétation et d'aires de découverte. Toute la signalétique du site a aussi été harmonisée pour correspondre à la charte du Géoparc de Haute Provence.



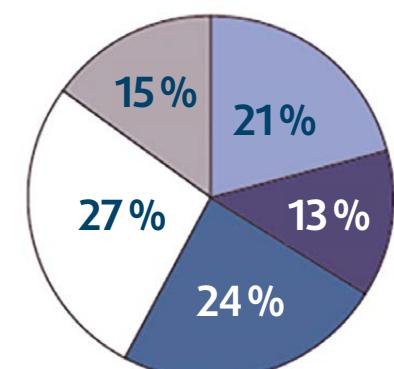
I 24 PROJETS FINANCIÉS

BILAN POSITIF POUR LE PROGRAMME ESPACE VALLÉEN

Les travaux du col de Fontbelle ont été financés dans le cadre du programme Espace Valléen. De façon générale, ce dispositif, qui s'est étalé entre 2015 et 2020, a soutenu des projets de développement touristique basés sur la valorisation et la protection des ressources naturelles et culturelles du territoire. Il a concerné deux espaces valléens : Aqua Terra, aux alentours de Digne-les-Bains, et Durance Provence, autour du carrefour Bléone-Durance. Au total, le programme Espace Valléen a donc permis la réalisation de 24 opérations grâce à la mobilisation de fonds européens, nationaux et régionaux. Parmi les projets financés, figurent notamment l'aménagement écotouristique de la retenue de l'Escale ou de la forêt de Mallemoisson, la mise en valeur des jardins et de la Maison Alexandra David-Neel, la rénovation des jardins et du Musée-Promenade ou encore l'extension de la via ferrata de Digne-les-Bains. Le programme a été relancé pour la période 2021-2027.

Répartition des participations financières au Espace valléen sur le territoire

Région Paca	782 729 €
ÉTAT (FNADT-CIMA)	488 279 €
Union européenne (FEDER)	890 697 €
Autofinancements publics et privés	1 020 887,65 €
Autres financements (CD04, DETR, DSIL et fonds privés)	548 051,35 €
TOTAL	3 730 644 €



- Région Paca
- État (FNADT-CIMA)
- Union européenne (FEDER)
- Autofinancements publics et privés
- Autres financements (CD04, DETR, DSIL et fonds privés)

PLEINE NATURE

LE DOMAINE VTT PROVENCE ALPES DEVIENT LE PLUS VASTE DE FRANCE



© Raoul Geiraud

En regroupant l'offre VTT du territoire au sein d'un même domaine baptisé « VTT Provence Alpes », Provence Alpes Agglomération dispose désormais du plus vaste site de France. De quoi attirer de nombreux passionnés du deux-roues, aussi bien autour d'activités loisirs que sportives.

Les activités de pleine nature – et particulièrement le VTT – font partie des filières d'excellence de la stratégie touristique de Provence Alpes Agglomération. C'est pourquoi la collectivité a décidé, en 2020, de fusionner l'ensemble de son offre VTT sous l'appellation commune « Domaine VTT Provence Alpes ». Une restructuration qui a permis d'aboutir à l'émergence du plus vaste domaine VTT de France, fort de

2300 kilomètres de parcours répartis sur plus de 1 500 km².

Premier site de France doublement labellisé

Le Domaine VTT Provence Alpes se compose de quatre secteurs différents : Vallée de la Blanche, Digne-les-Bains, Val de Durance et Verdon. Il rassemble quatre Bike Parks pour la pratique du VTT de

descente et l'enduro (Evo Bike Park, Montclar, Chabanon et Grand Puy), trois grandes traversées VTT (Chemins du Soleil, TransVerdon et Alpes-Provence) et plus de 100 itinéraires pour toutes les pratiques (randonnée, VTT électrique, X-Country, All Mountain, Enduro, Descente, Gravel et VTT nocturnes...).

En 2020, le site a d'ailleurs été labellisé par la Fédération Française de Cyclisme (FFC) et la Fédération Française de Cyclotourisme (FFCT). Il est ainsi devenu le premier de France à obtenir cette double labellisation qui souligne la qualité des services et des aménagements proposés pour les pratiquants du VTT. |

LE VTT À L'HONNEUR MALGRÉ LA CRISE

La stratégie de développement et de structuration de l'activité VTT à l'échelle de Provence Alpes Agglomération s'appuie également sur un volet événementiel, vecteur de communication importante pour la filière et le territoire. Trois temps forts étaient initialement prévus en 2020 avant l'émergence de la crise sanitaire. Cette dernière a perturbé l'organisation de l'un d'eux, l'élection nationale du VTT de l'année, qui a dû être reportée à 2021.

Les deux autres ont pu se tenir en septembre 2020 : le raid VTT « Ride The Track » sur le secteur du Val de Durance, co-organisé avec le magazine VTT franco-belge « O2 BIKERS », et le raid enduro VTT « Vaude BiiVOUAC » reliant sur 4 jours la Vallée de la Blanche à Digne-les-Bains.



I TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

UNE NOUVELLE FEUILLE DE ROUTE POUR LES SIX PROCHAINES ANNÉES

Provence Alpes Agglomération a approuvé le 28 février 2020 son Plan Climat Air Énergie Territorial. Cet outil de planification fixe les actions à mener en matière de transition énergétique, de lutte et d'adaptation au changement climatique jusqu'en 2025.

En adoptant son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) dès le début de l'année 2020, Provence Alpes Agglomération s'est illustrée comme la première communauté d'agglomération de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur à avoir finalisé ce type de programme. D'une durée de six ans (2020-2025), il dresse les priorités de la collectivité en matière de transition énergétique, à savoir développer les différentes filières de production d'énergie renouvelable tout en réduisant les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre. Pour établir son PCAET, Provence Alpes Agglomération a joué la carte de la

concertation, composante essentielle de la démarche.

Elle a notamment organisé en 2018 un forum de lancement ouvert à tous ainsi que des séminaires à destination des élus et cinq ateliers de co-construction réunissant élus, agents, partenaires, associations et acteurs du territoire.

49 actions à mener

Six thématiques prioritaires sont ressorties de ces temps d'échanges, allant de la mobilité à l'habitat, en passant par les énergies renouvelables, l'écoresponsabilité, l'activité économique et l'anticipation

de l'impact du changement climatique. 49 actions à mener y ont ensuite été déclinées. Parmi les plus emblématiques, on peut évoquer les actions « améliorer l'accès au vélo », « accompagner les particuliers dans leurs travaux de rénovation énergétique », « créer une unité de méthanisation », « définir un programme de travaux de rénovation sur le patrimoine bâti », « élaborer un Projet Alimentaire Territorial (PAT) » ou encore « organiser le festival de la biodiversité Inventerre ».

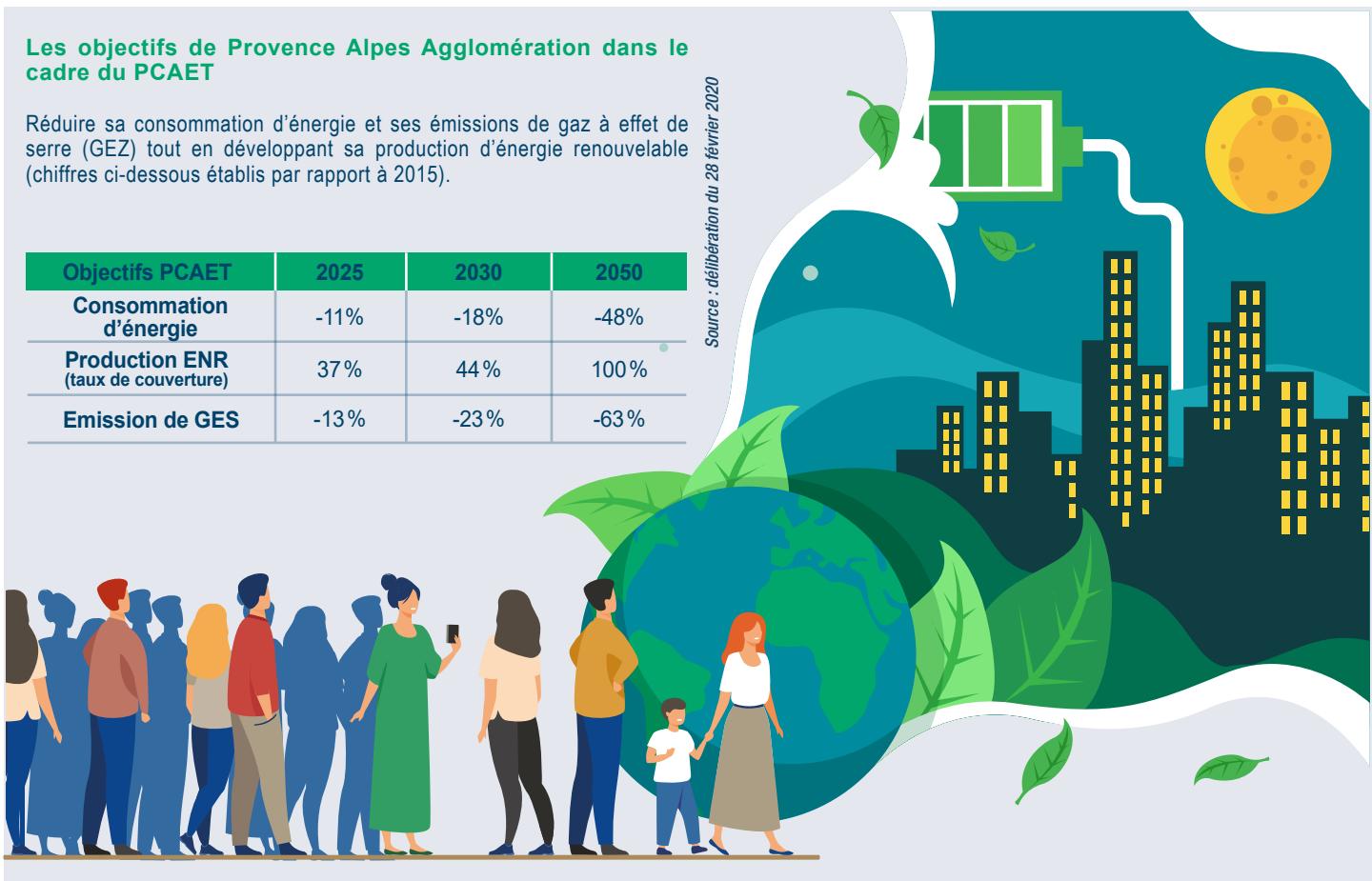
Provence Alpes Agglomération s'assurera du bon déroulement de ces actions via un suivi régulier de leur avancée ainsi que de leur évaluation. |

Les objectifs de Provence Alpes Agglomération dans le cadre du PCAET

Réduire sa consommation d'énergie et ses émissions de gaz à effet de serre (GES) tout en développant sa production d'énergie renouvelable (chiffres ci-dessous établis par rapport à 2015).

Objectifs PCAET	2025	2030	2050
Consommation d'énergie	-11%	-18%	-48%
Production ENR (taux de couverture)	37 %	44 %	100 %
Emission de GES	-13 %	-23 %	-63 %

Source : délibération du 28 février 2020



I ÉCONOMIE CIRCULAIRE UN CONTRAT AVEC L'ADEME

Dans sa démarche d'amélioration continue en matière de transition énergétique et d'économie circulaire, Provence Alpes Agglomération a signé un Contrat d'Objectif de Territoire avec l'ADEME, l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie chargée de la transition écologique.

Cette démarche expérimentale vise à suivre et évaluer l'avancée des plans d'actions menées par la collectivité dans ces deux domaines, notamment le PCAET et le PAT (Projet Alimentaire Territorial). À la clé: 350 000 € d'aide financière sur quatre ans, le montant étant conditionné aux résultats atteints. Seuls 10 territoires ont été retenus à l'échelle nationale pour cette expérimentation, dont deux autres en région Paca (la Communauté d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin et la Communauté de communes de Serre-Ponçon). |

I INVENTERRE LE FESTIVAL DE LA BIODIVERSITÉ REPORTÉ

Ce devait être l'une des actions phares du PCAET en 2020. La 8^e édition du Festival de la biodiversité Inventerre a dû être reportée à 2021 en raison de la crise sanitaire.

Ce festival a pour but depuis 2010 d'amener le public à la rencontre de tous les acteurs du territoire œuvrant en faveur de la préservation de la biodiversité. Le thème «La forêt qui cache l'arbre» sera néanmoins conservé.

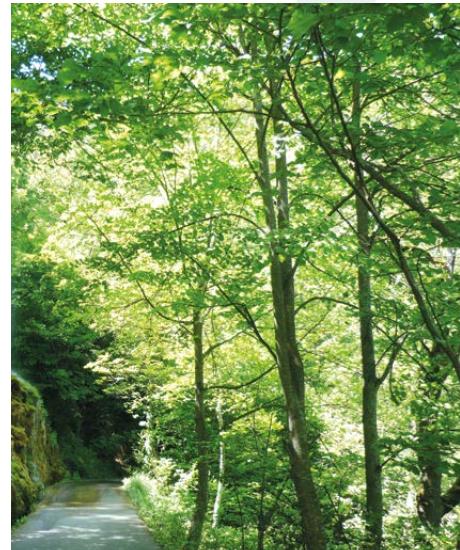
Au programme: une douzaine de conférences et sorties découvertes, quatre projections de films, trois expositions, deux spectacles, un jeu de piste et des ateliers. |

I PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT L'URGENCE CLIMATIQUE EST DÉCLARÉE

Autre temps fort de cette année 2020, le vote unanime de la déclaration d'urgence climatique lors du conseil communautaire du 15 octobre 2020.

Par cette démarche, les élus de Provence Alpes Agglomération ont voulu marquer leur implication en faveur de l'environnement et du climat en s'engageant à mener certaines actions: par exemple, tenir compte de l'impact sur le climat de toutes les politiques publiques et activités menées. Ils entendent aussi participer à la réduction des gaz à effet de serre, développer la sobriété énergétique, les énergies renouvelables et l'autonomie alimentaire et également préserver la qualité de l'air, l'eau et la biodiversité.

La volonté des élus communautaires est



également d'encourager les communes de l'agglomération à adopter ce même engagement en faveur du climat en déclarant à leur tour l'état d'urgence climatique assorti de leur propre plan d'actions. |

I BIODIVERSITÉ DES AMÉNAGEMENTS EN FAVEUR DES POPULATIONS DE PAPILLONS



Le territoire de Digne-les-Bains est connu depuis près de deux siècles pour son exceptionnelle richesse en papillons. Ce maillon de la biodiversité est néanmoins en recul en raison de la modification de la gestion de l'espace et du changement climatique. C'est pourquoi la Région Provence Alpes Agglomération a répondu en 2020 à l'appel à projets de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur « Adaptation au changement

climatique pour préserver la biodiversité régionale ». La collectivité a été retenue et va pouvoir lancer les actions prévues dans sa candidature: le renouvellement de plantations du Jardin des papillons du Musée-Promenade et la création de placettes d'essaimage. Ces nouveautés devraient permettre le renforcement des populations de papillons indigènes, particulièrement les espèces vulnérables ou menacées. |

ET AUSSI...

Transition écologique

- Organisation d'un Tour transition dans les communes du territoire.
- Suivi des actions menées par les partenaires dans le domaine de la biodiversité.

FAVORISER L'ACCÈS À LA CULTURE

| IDBL

DES ÉTUDIANTS EN ART COMMISSAIRES D'EXPOSITION

Les élèves en classe préparatoire de l'IDBL, l'école d'art intercommunale de Digne-les-Bains, ont organisé en 2020 une exposition intitulée « *C'est le récit qu'on en fait* », à partir d'œuvres empruntées auprès du Fonds régional d'art contemporain (FRAC) Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ce dernier leur a laissé libre accès à ses collections pour monter leur exposition.

Après exploration, les étudiants ont choisi sept pièces et créé un ensemble cohérent autour des thèmes de l'art et de la littérature.

Pour compléter le contenu de cette exposition, qui s'est tenue du

14 décembre 2019 au 15 février 2020 au sein de la galerie de l'école, l'IDBL a organisé quatre conférences animées par des artistes, un écrivain et un philosophe, ainsi que deux projections de films en lien avec Les Rencontres cinématographiques de Digne-les-Bains. Autre temps fort de l'année 2020 pour l'IDBL, les conférences illustrées du professeur de philosophie André Scala. Cinq rendez-vous ont pu se tenir dans l'auditorium de l'école sur la thématique de la couleur grise à travers l'histoire de l'art. Une sixième, programmée en mars 2020, a cependant dû être annulée en raison du confinement du printemps. |



| THÉÂTRE DURANCE

QUAND LES ARTISTES TRAVAILLENT DANS L'OMBRE

À l'instar de nombreux lieux culturels partout en France, le Théâtre Durance a vécu de nombreux mois de fermeture en 2020 en raison de la crise sanitaire. Il a ainsi été totalement fermé, lors du confinement du printemps.

Sur les 36 spectacles initialement prévus pour la saison 2020/2021, seulement deux ont pu être maintenus et 8 271 billets ont été annulés.

Pour autant, le Théâtre Durance a réussi à conserver une belle activité en accueillant 25 résidences d'artistes

tout au long de la saison.

Les professionnels ont pu répéter, enregistrer, créer entre ses murs et profiter de son soutien financier.

Une partie d'entre eux s'est même produite dans les écoles et a proposé aux élèves aussi bien des représentations que des ateliers ou des séances de médiation, dans le respect des règles sanitaires. |

LES CHIFFRES DU THÉÂTRE DURANCE EN 2020

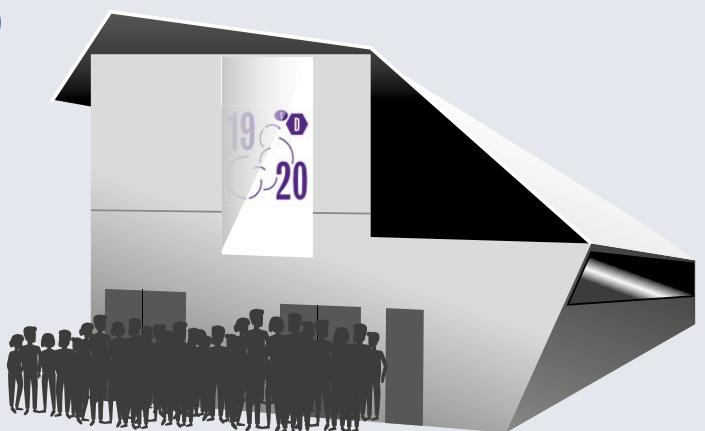
165 jours de présence d'artistes en résidence

25 résidences accueillies, dont 22 compagnies régionales

14 projets coproduits

40 représentations dans 19 établissements scolaires

955 élèves spectateurs





I BIBLIOTHÈQUES

LE NUMÉRIQUE S'INVITE DANS LES MÉDIATHÈQUES

Lancée en juillet 2019, l'offre de films et de cours en ligne à destination des abonnés des médiathèques de l'agglomération a connu un pic de fréquentation lors du confinement, de mars à mai 2020. De façon générale, une augmentation constante des services en ligne a été enregistrée sur l'année. Les abonnés ont effectué en moyenne 5,7 visionnages par jour sur

ArteVOD, contre 2,1 visionnages en 2019. 46 personnes ont suivi les cours en ligne Skilleos en janvier 2020, une fréquentation qui a grimpé progressivement sur l'année pour atteindre 146 personnes en décembre 2020. Enfin, les réservations en ligne de livres, CD et DVD entre bibliothèques – ce service de prêts en réseau a été mis en place en 2019 – ont progressé de 65 %. |

UN RÉSEAU DE BIBLIOTHÈQUES

En 2019 et 2020, dix bibliothèques ont établi une convention avec Provence Alpes Agglomération pour créer un réseau unique de bibliothèques. Les communes ont adopté

un règlement et une tarification commune en 2020. Cette harmonisation permettra aux abonnés d'accéder à toutes les bibliothèques du réseau à l'été 2021. |

I CINÉMA

LA 22^e ÉDITION DES RENDEZ-VOUS D'AUTOMNE MAINTENUE

Les rendez-vous d'Automne du Cinématographe, le cinéma de Château-Arnoux-Saint-Auban, sont l'occasion chaque année de proposer des séances de cinéma au grand public mais surtout des avant-premières en présence de réalisateurs, acteurs et metteurs en scène, des rencontres ou encore des débats. Malgré le contexte sanitaire, l'établissement a sauvégarde sa 22^e édition entre le 17 et le

28 octobre, avec plus d'une quinzaine de projections mettant à l'honneur le cinéma d'auteur. En 2020, le cinéma a accueilli 23 719 spectateurs en 2020 contre 81 568 en 2019, soit une baisse de fréquentation de 71 %. Une baisse due à la fermeture administrative de l'établissement en raison de la crise sanitaire, d'abord du 15 mars au 21 juin 2020 puis du 29 octobre au 31 décembre 2020. |

ET AUSSI...

Médiathèque

Maintien d'un service culturel adapté aux mesures sanitaires (lettres d'information hebdomadaires aux abonnés, contenus en ligne et service de réservations de documents à retirer).



Le Cinématographe

- Animations : 7 ciné p'tit-dej, 17 avant-premières, 4 Ciné'thème, 2 Ciné goûter, etc.
- Événements : conférence France Inter, Festival Cinéma Télérama et Little Films Festival.

IDBL

2 spectacles vivants au Théâtre Durance.

Le conservatoire

Il est géré par un syndicat mixte associant le Département des Alpes-de-Haute-Provence et les agglomérations DLVA et PAA. PAA participe à son fonctionnement à hauteur d'environ 600 000 € par an. PAA finance en outre les cours de musique de l'École de musique de Château-Arnoux-Saint-Auban et a signé avec l'Atelier de Musiques Improvisées (AMI) une convention d'objectifs pluriannuelle.

LES ÉTABLISSEMENTS DE PROVENCE ALPES AGGLOMERATION OUVERTS AU PUBLIC

I CENTRE DE LOISIRS-ACM

Provence Alpes Agglomération compte neuf centres de loisirs qui sont des lieux éducatifs de détente et de découverte. Elle en régit deux (Le Brusquet et Malijai) quand les cinq autres sont gérés par la fédération Léo Lagrange Méditerranée, sous délégation de service public.

- ACM La Sympathie
- ACM de Moustiers-Sainte-Marie
- ACM d'Aiglun
- ACM d'Estoublon
- ACM de Mallemoisson « Tartine et Cie »
- ACM du Brusquet « Les Pitchouns »
- ACM de Malijai « Les Chardons bleus »
- ACM de Seyne-les-Alpes
- ACM de l'Escale |

I CINÉMA – LE CINÉMATOGRAphe

Ce complexe cinématographique, situé à Château-Arnoux-Saint-Auban, est géré par l'Association de gestion du Cinématographe (AGC) sur le principe de la délégation de service public. Il comporte trois salles en équipement numérique, pouvant accueillir jusqu'à 450 spectateurs.

Il est labellisé Jeune Public, Recherche et Découverte, Patrimoine et Répertoire et s'appuie également sur un réseau d'acteurs culturels et sociaux de proximité. |

*Centre Culturel Simone Signoret,
avenue Jean Moulin,
04160 Château-Arnoux-Saint-Auban
Tél. : 04 92 64 41 24*

I ÉCOLE D'ART IDBL INTERCOMMUNALE

L'école d'art IDBL intercommunale située à Digne-les-Bains est un établissement public d'enseignement artistique. Elle est implantée dans un bâtiment de 1900 m². Elle dispense son enseignement en direction de tous les publics (enfants, adolescents et adultes), sans condition préalable, et propose également sur une année scolaire une formation post bac à plein temps de préparation aux concours d'entrée des établissements supérieurs d'enseignement artistique. |

*24 avenue Saint-Véran,
04000 Digne-les-Bains
Tél. : 04 92 31 34 59*

I CRÈCHES

Provence Alpes Agglomération assure la gestion directe des structures intercommunales et travaille en partenariat avec les structures associatives, qu'elle subventionne.

Elle compte cinq structures en gestion intercommunale, cinq en gestion associative, un relais assistantes maternelles et un Lieu d'accueil enfants parents.

- Crèche Intercommunale de Digne-les-Bains « Les premiers Pas »
- Halte-Garderie Intercommunale de Digne-les-Bains « Le P'Tit Jardin »
- Micro-Crèche Intercommunale de Beynes « Bédunia »
- Crèche Intercommunale de Moustiers-Sainte-Marie « Les petits santons »
- Crèche Intercommunale de Mallemoisson « Les Gar'nements »
- Crèche Associative « Le jardin Enchanté »
- Crèche Associative « La Maisonnée »
- Crèche Associative de Seynes-les-Alpes « La Ruche »
- Crèche Associative de Montclar « Les P'tits loups »
- Crèche Associative de Volonne « Les canaillous »
- Relais Assistantes Maternelles à Digne-les-Bains |

I DÉCHÈTERIES

Les déchèteries permettent à la population d'évacuer certaines catégories de déchets dans de bonnes conditions pour l'environnement, d'éviter la formation des dépôts sauvages, d'économiser les matières premières et de favoriser le recyclage et la valorisation des déchets (déchets verts, encombrants, cartons, déchets dangereux, électriques et électroniques, métaux, mobilier...). Provence Alpes Agglomération gère et met à la disposition des usagers un réseau de neuf déchèteries ainsi qu'une aire de dépôt:

- Déchèterie de Digne-les-Bains – Les Isnards (particuliers)
- Déchèterie à destination des professionnels et plateforme de compostage de la Colette, à Digne-les-Bains (professionnels)
- Déchèterie d'Aiglun (particuliers)
- Déchèterie de Château-Arnoux Saint-Auban (particuliers et professionnels)
- Déchèterie de Peyruis (particuliers)
- Déchèterie de Seyne-les-Alpes (particuliers et professionnels)
- Déchèterie de Barres (particuliers)
- Déchèterie de La Javie (particuliers)
- Déchèterie de Moustiers-Sainte Marie (particuliers et professionnels)
- Aire de dépôt d'Estoublon (particuliers) |

I MAISONS FRANCE SERVICES

Ces structures ont pour vocation d'être des guichets uniques en matière d'accès aux services publics, de conseils et d'accompagnement. On en compte deux sur le territoire :

- Maisons France Services de la Vallée de la Blanche, à Seyne-les-Alpes
- Maisons France Services du Val de Durance, à Château-Arnoux-Saint-Auban |

I MÉDIATHÈQUES

Les bibliothèques et médiathèques du territoire de Provence Alpes Agglomération mettent à disposition de tous les publics des collections encyclopédiques plurielistes, soit plus de 250 000 livres et plus de 250 titres de revues. Les plus importantes d'entre elles prêtent également des documents sonores, mettent à disposition des tablettes et garantissent l'accès aux nouvelles technologies grâce à des ateliers numériques.

- Médiathèque d'agglomération François-Mitterrand à Digne-les-Bains
- Médiathèque d'agglomération Louis-Joseph à Château-Arnoux
- Médiathèque d'agglomération des Mées
- Bibliothèques et médiathèques du réseau: Champtercier, Estoublon, La Robine, Le Brusquet, Mallemoisson, Mezel, Peyruis, Saint-Jurs, Thoard et Volonne |

I MUSÉE-PROMENADE

Surplombant Digne-les-Bains, le Musée-Promenade est composé d'un ensemble original avec un musée qui domine un parc ombragé où sont installées des œuvres d'art contemporaines et un Jardin des papillons.

Les salles du musée sont consacrées au patrimoine géologique local avec notamment des aquariums tropicaux et méditerranéens. |

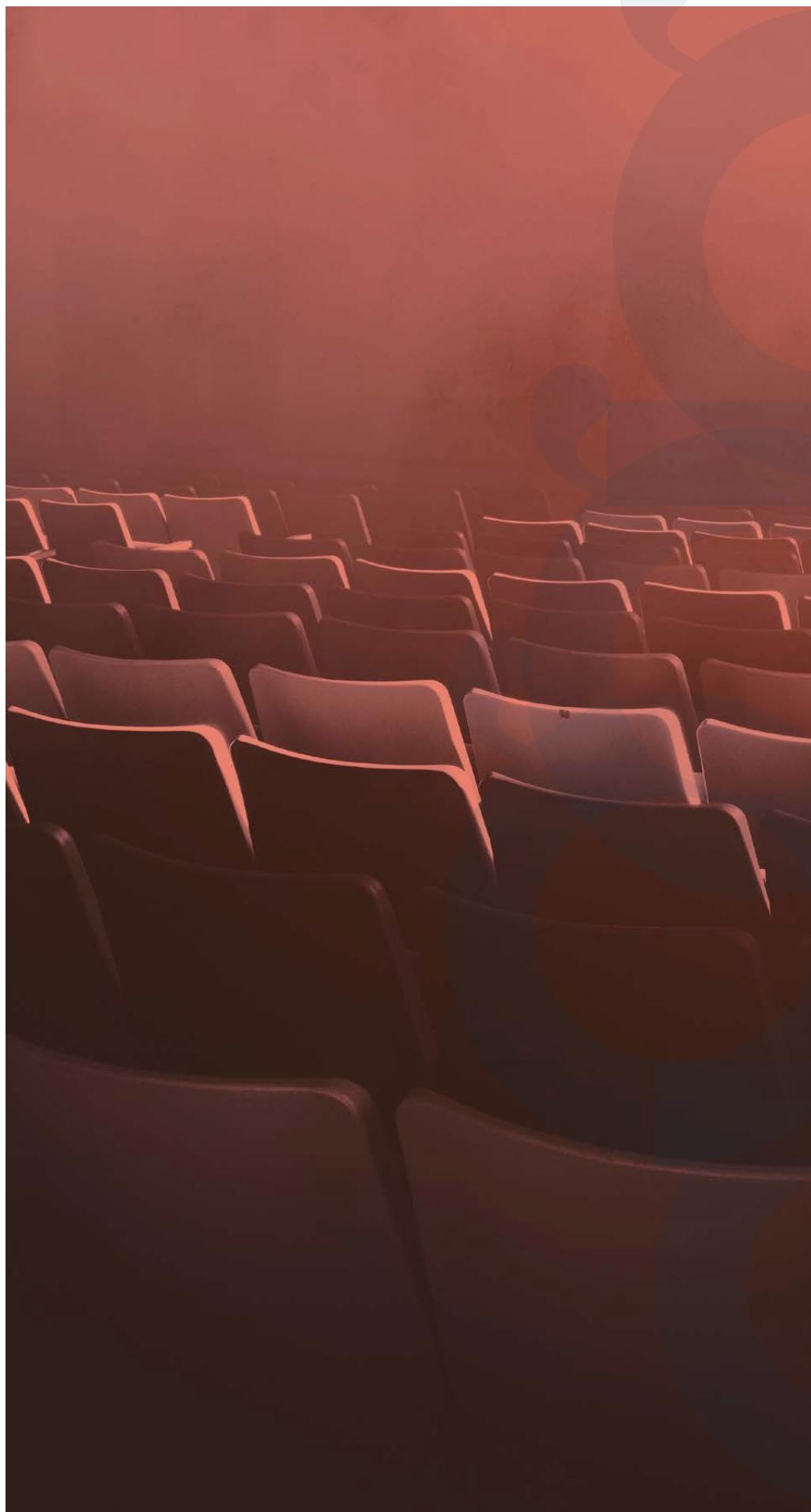
*Montée du Parc Saint-Benoît,
04000 Digne-les-Bains
Tél. : 04 92 36 70 70*

I THÉÂTRE DURANCE

Situé à Château-Arnoux-Saint-Auban, le Théâtre Durance est géré sous la forme d'une délégation de service public.

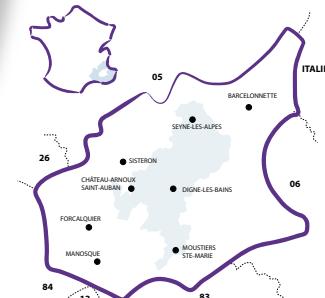
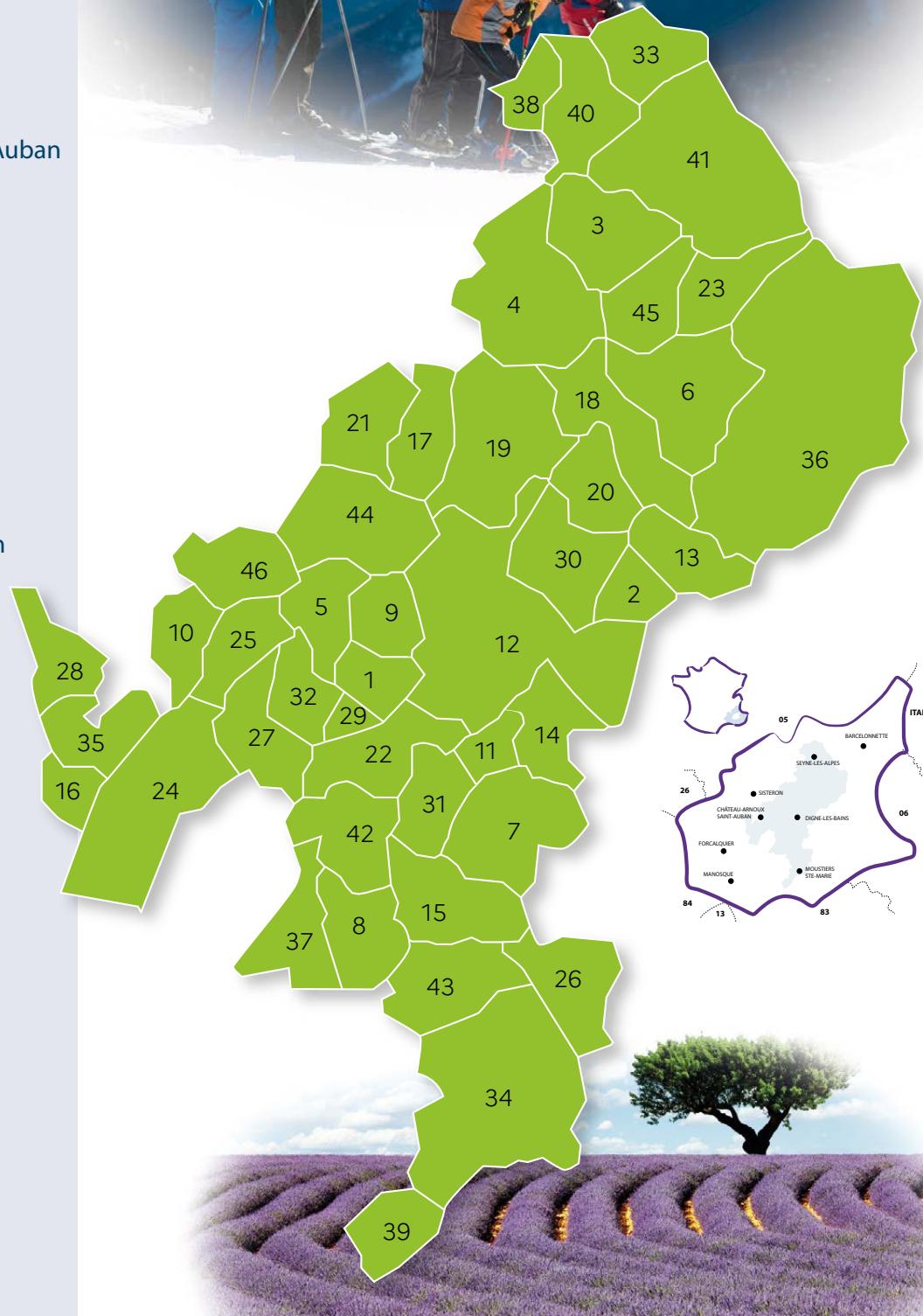
Il est depuis sa création en 2007 conventionné avec le ministère de la Culture et de la Communication, pour le jeune public, les résidences de création et les actions transfrontalières et labellisé par le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur. |

*3A avenue des Lauzières,
04160 Château-Arnoux-Saint-Auban
Tél. : 04 92 64 27 34*

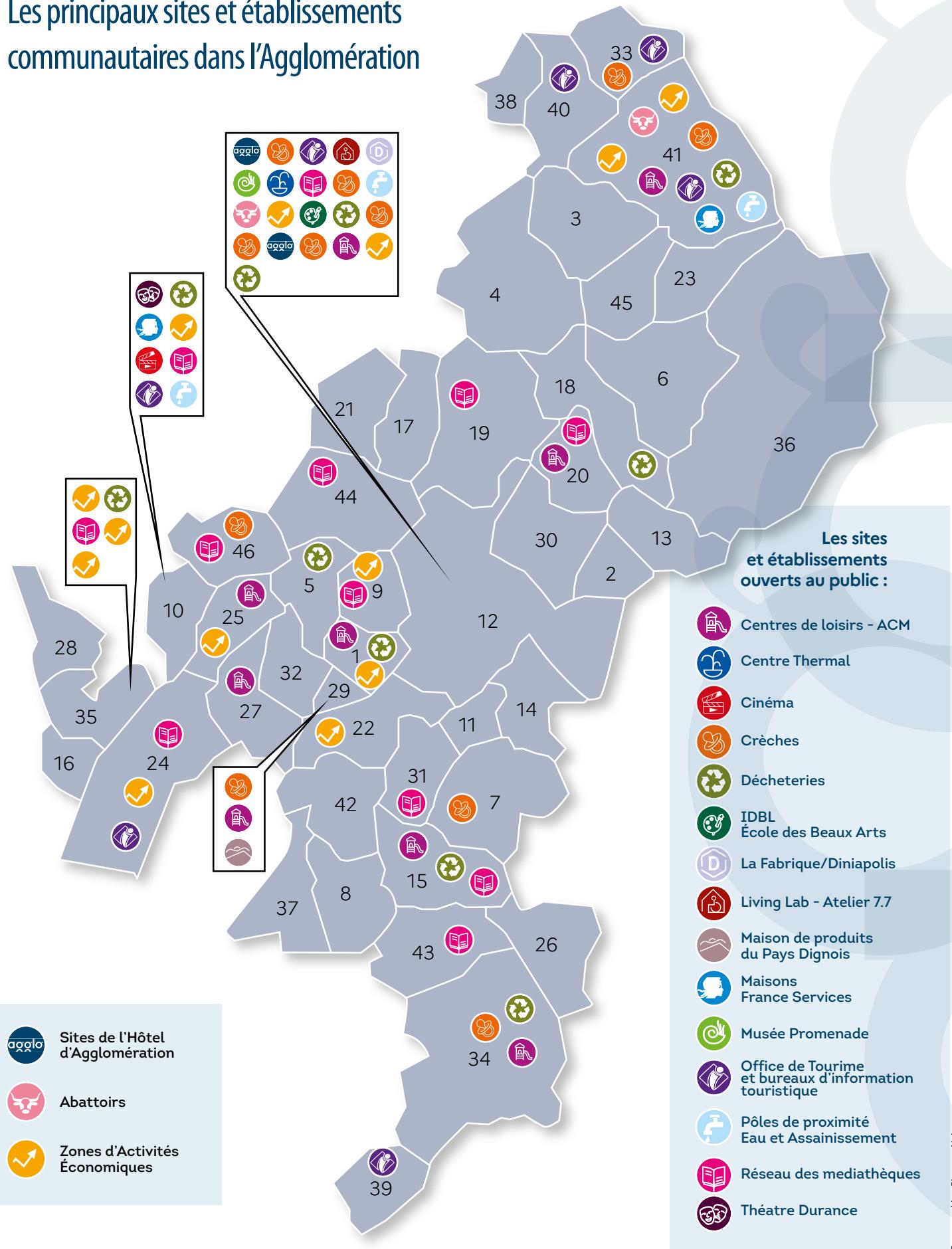


UN TERRITOIRE QUI FÉDÈRE 46 COMMUNES

1. Aiglun
2. Archail
3. Auzet
4. Barles
5. Barras
6. Beaujeu
7. Beynes
8. Bras-d'Asse
9. Champtiercier
10. Château-Arnoux-Saint-Auban
11. Châteauredon
12. Digne-les-Bains
13. Draix
14. Entrages
15. Estoublon
16. Ganagobie
17. Hautes-Duyes
18. La Javie
19. La Robine-sur-Galabre
20. Le Brusquet
21. Le Castellard-Mélan
22. Le Chaffaut-Saint-Jurson
23. Le Vernet
24. Les Mées
25. L'Escale
26. Majastres
27. Malijai
28. Malefougasse-Augès
29. Mallemoisson
30. Marcoux
31. Mézel
32. Mirabeau
33. Montclar
34. Moustiers-Sainte-Marie
35. Peyruis
36. Prads-Haute-Bléone
37. Saint-Julien-d'Asse
38. Saint-Martin-les-Seynes
39. Sainte-Croix-du-Verdon
40. Selonnet
41. Seyne-les-Alpes
42. Saint-Jeannet
43. Saint-Jurs
44. Thoard
45. Verdaches
46. Volonne



Les principaux sites et établissements communautaires dans l'Agglomération



LE BUREAU COMMUNAUTAIRE - Au 1^{er} septembre 2021

Le Bureau est composé de 19 membres : la présidente, 15 vice-présidents et 3 conseillers communautaires, élus par le conseil communautaire le 15 juillet 2020.

 <p>© Cyrille de Villèle</p> <p>Patricia GRANET-BRUNELLO Présidente de Provence-Alpes Agglo ■ MAIRE DE DIGNE-LES-BAINS</p>	 <p>Carole TOUSSANT 1^{er} vice-présidente déléguée aux relations avec les communes Maire d'Estoublon</p>	 <p>René VILLARD Vice-président délégué aux déchets Maire de Château-Arnoux-Saint-Auban</p>
 <p>Gérard PAUL Vice-président délégué à l'habitat et à l'urbanisme Maire des Mées</p>	 <p>Sandrine COSSERAT Vice-présidente déléguée à la transition écologique et citoyenne et aux gens du voyage Maire de Volonne</p>	 <p>Gilbert REINAUDO Vice-président délégué aux ressources humaines Maire du Brusquet</p>
 <p>Marc BONDIL Vice-président délégué aux finances et contrôle de gestion Maire de Moustiers Sainte-Marie</p>		
 <p>Benoît CAZERES Vice-président délégué à la GEMAPI et au réseau pluvial Maire de Selonnet</p>	 <p>Georges PEREIRA Vice-président délégué à la mobilité et aux politiques de la ville Conseiller municipal à Digne-les-Bains</p>	 <p>Denis BAILLE Vice-président délégué à l'eau et à l'assainissement Maire de Thoard</p>
		 <p>Claude FIAERT Vice-président délégué au développement culturel et à la communication Maire de L'Escale</p>
 <p>Bruno ACCIAÏ Vice-président délégué à l'agroalimentaire et à la ruralité Maire de La Robine-sur-Galabre</p>	 <p>Nathalie ESCLAPEZ Vice-présidente déléguée aux activités de pleine nature Adjointe au maire de Seyne</p>	 <p>Patrick VIVOS Vice-président délégué au développement de l'accès aux ressources numériques et aux services publics Maire de Peyruis</p>
		 <p>Bernard TEYSSIER Vice-président délégué à l'attractivité touristique Conseiller municipal à Digne-les-Bains</p>
 <p>Sonia FONTAINE Conseillère communautaire déléguée à l'action sociale et à la petite enfance Maire de Malijai</p>	 <p>Francis KUHN Conseiller communautaire délégué au territoire de pleine santé 1^{er} adjoint au maire de Digne-les-Bains</p>	 <p>Claude SEGOND Conseiller communautaire délégué aux travaux Maire de Mézel</p>

LES ÉLUS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

ARCHAIL



Delphine ISOARDI

Conseillère communautaire
Conseillère municipale

AIGLUN



MICHEL AUDRAN

Conseiller communautaire
Maire

AUZET



Christian ISOARD

Conseiller communautaire
Maire

BARLES



Marc JOUVES

Conseiller communautaire
Conseiller municipal

BARRAS



Rémy GRAVIERE

Conseiller communautaire
Maire

BEAUJEU



Florent CROZALS
Conseiller communautaire
Conseiller municipal

CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN



Gérard BENOÎT

Conseiller communautaire
Adjoint au Maire



Philippe BERTRAND

Conseiller communautaire
Conseiller municipal



Laura LAQUET
Conseillère communautaire
Conseillère municipale



Francine OBELISCO

Conseillère communautaire
Adjointe au maire



Gilbert RISSO

Conseiller communautaire
Conseiller municipal



Wendy UGHETTO

Conseillère communautaire
Conseillère municipale

BEYNES



Sylvain FLORES
Conseiller communautaire
Maire

BRAS D'ASSE



Gilles PAUL

Conseiller communautaire
Maire

CHAMPTERCIER



Antoine ARÉNA

Conseiller communautaire
Maire

CHÂTEAUREDON



Brigitte COCHET

Conseillère communautaire
Conseillère municipale

DRAIX



Chrystelle POSTEL

Conseillère communautaire
Conseillère municipale

ENTRAGES



Marie-José MAGAUD

Conseillère communautaire
Maire

GANAGOBIE



Sylvie BELMONTE

Conseillère communautaire
Maire

LA JAVIE



Alex BOGHOSSIAN

Conseiller communautaire
Maire par intérim

LES HAUTES-DUYES



Italo ZANARTU

Conseiller communautaire
Maire

LES ÉLUS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Au 1^{er} septembre 2021

DIGNE-LES-BAINS



Céline OGGÉRO-BAKRI
Conseillère communautaire
Adjointe au maire



Michel BLANC
Conseiller communautaire
Adjoint au maire



Mireille ISNARD
Conseillère communautaire
Conseillère municipale



Laurence ISNARD-AUBERT
Conseillère communautaire
Adjointe au maire



Damien MOULARD
Conseiller communautaire
Adjoint au maire



Mireille PARIS
Conseillère communautaire
Conseillère municipale



Bernard PIERI
Conseiller communautaire
Adjoint au maire



Pierre SANCHEZ
Conseiller communautaire
Adjoint au maire



Éliane TEYSSIER
Conseillère communautaire
Conseillère municipale



Martine THIÉBLEMONT
Conseillère communautaire
Adjointe au maire



Nadine VOLLAIRE
Conseillère communautaire
Adjointe au maire



Marie-Anne BAUDOUÍ-MAUREL
Conseillère communautaire
Conseillère municipale



Pierre CATILLON
Conseiller communautaire
Conseiller municipal



Gilles CHALVET
Conseiller communautaire
Conseiller municipal



France GALLY
Conseillère communautaire
Conseillère municipale



Nathalie MAGAUD
Conseillère communautaire
Conseillère municipale



Patrice REYNAUD
Conseiller communautaire
Conseiller municipal

LES MÉES



Nicolas TRABUC
Conseiller communautaire
1^{er} adjoint au maire



Max EYMARD
Conseiller communautaire
Conseiller municipal



Brigitte PROUST
Conseillère communautaire
Conseillère municipale



Marie-José FIGUIERE
Conseillère communautaire
Adjointe au maire

LE CASTEL-LARD-MÉLAN



Chantal BARDIN
Conseillère communautaire
Maire

LE CHAFFAUT-SAINT-JURSON



Claude ESTIENNE
Conseiller communautaire
Maire

LE VERNET



François BALIQUE
Conseiller communautaire
Maire

MAJASTRES



Jean SEVENIER
Conseiller communautaire
Maire

MALIJAI



Gilles GONÇALVES
Conseiller communautaire
Conseiller municipal

MALLEFOUGASSE



Jean-Paul DEORSOLA
Conseiller communautaire
Maire

MALLEMOISSON



Jean-Paul COMTE
Conseiller communautaire
Maire

MARCOUX



Christian BOYER
Conseiller communautaire
Maire

MIRABEAU



Hugo DECROIX
Conseiller communautaire
Maire

MONTCLAR



Béatrice SAVORNIN
Conseillère communautaire
Maire

PEYRUIS



Nadia CHABAL-CALVI
Conseillère communautaire
Conseillère municipale

SAINTE-CROIX-DU-VERDON



Jean-Marie BOURJAC
Conseiller communautaire
Maire

SAINT-JULIEN-D'ASSE



Jean-Pierre AILLAUD
Conseiller communautaire
Maire

SAINT-MARTIN-LES-SEYNE



Chideric REBOUL
Conseiller communautaire
Maire

VERDACHES



Guy AUZET
Conseiller communautaire
Maire

VOLONNE



Emmanuel MULLER
Conseiller communautaire
Adjoint au maire

LES COMMISSIONS DE PROVENCE-ALPES-AGGLOMERATION

Provence Alpes Agglomeration compte 6 commissions permanentes qui constituent un lieu de débat et de proposition. Chacune est organisée autour d'une thématique définie et a un rôle consultatif. À ce titre, elles émettent des avis sur les différents projets de délibération relevant de leurs compétences.

Le conseil communautaire a créé pour la durée du mandat 6 commissions thématiques à caractère permanent.

Chaque commission est composée de 15 délégués élus par le conseil communautaire.

La présidente en est membre de droit.

LES 6 COMMISSIONS THÉMATIQUES



Commission Finances



Commission Environnement et transition énergétique



Commission Économie



Commission Évolution des compétences



Commission Tourisme



Commission Aménagement de l'espace

I CONFÉRENCE DES MAIRES

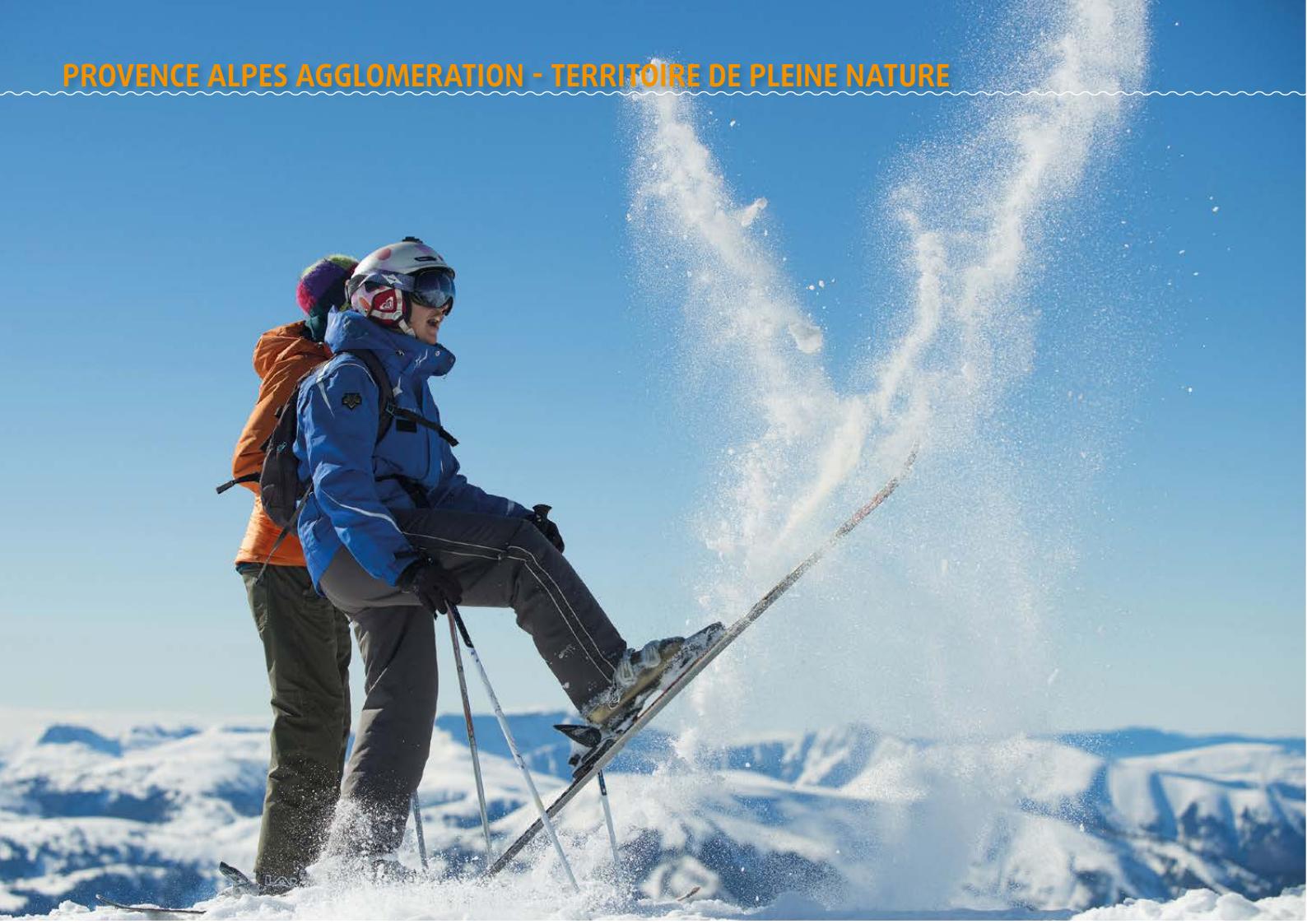
UNE INSTANCE DÉDIÉE AU DIALOGUE

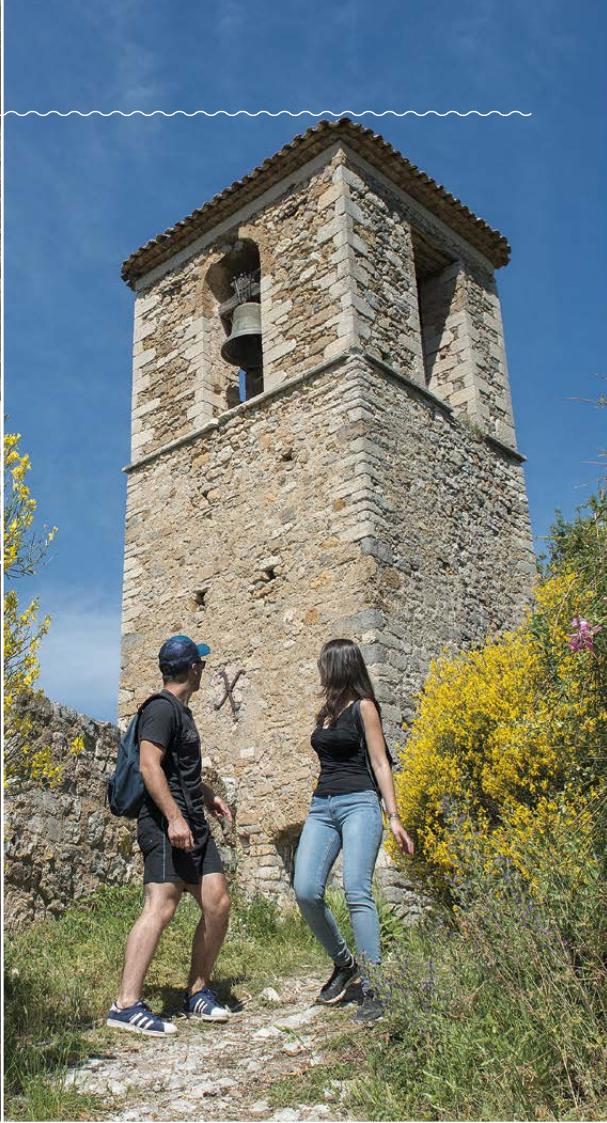
La Conférence des maires est l'instance privilégiée de débat et d'échanges portant sur les grandes orientations stratégiques de la Communauté. Elle fait le lien entre la Communauté et les Maires du territoire. Elle est composée

de la Présidence de la Communauté, des membres du bureau et de l'ensemble des maires des communes membres qui la compose. Au sein de la Conférence des maires, chaque commune dispose d'un siège à minima, quel que soit son

poids démographique. Cette instance de dialogue et de concertation ouverte à chaque maire, garantit à chacune des communes membres et à l'ensemble de leurs élus d'être associés aux projets et enjeux du territoire.







TERRE D'ÉMOTIONS PURES

provence
alpes agglo

LE PLUS GRAND TERRITOIRE
VTT DE FRANCE !

250 ITINÉRAIRES DE RANDONNÉE

1700 KM DE SENTIERS BALISÉS

80 PARCOURS VTT



UNESCO
GÉOPARC
HAUTE
PROVENCE



www.provencealpesagglo.fr